

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du pays de Saint-Brieuc

Rapport de présentation - Diagnostic territorial : 4.3 Identification des enjeux agricoles et agro- alimentaires

Projet de SCOT arrêté | 16 février 2024

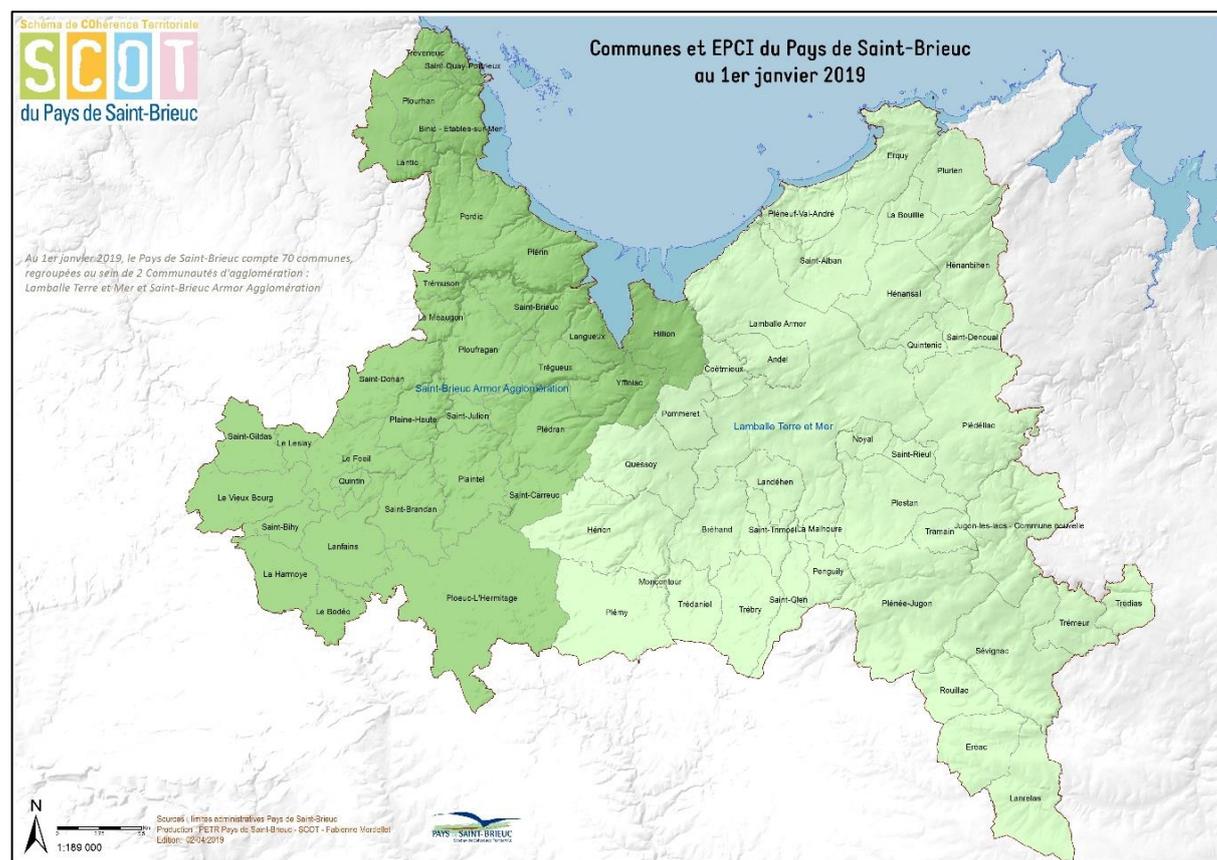
Table des matières

1	Préambule	3
2	Cadre de l'étude	3
2.1	Méthodologie.....	3
2.2	Les données et documents ressources	4
	L'organisation du document	4
3	Contexte géographique et réglementaire du volet agricole.....	5
3.1	Panorama de l'agriculture costarmoricaine et bretonne dans lequel s'inscrit celui du Pays de Saint Brieuc	5
3.2	Les principaux textes régissant ou encadrant les activités agricole et alimentaire	6
4	Des espaces agricoles en pleine évolution	8
4.1	Evolution de l'occupation des sols : un ralentissement de l'artificialisation	8
4.2	Un morcellement important des parcellaires d'exploitations	14
4.3	Le foncier agricole : une ressource précieuse à vocation multiple (économique mais aussi environnementale).....	15
4.3.1	Evolution du prix du foncier sur le territoire	15
4.3.2	Gestion du foncier dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes : projet « Baie 2027 ».....	18
4.3.3	Conclusions : les besoins de foncier identifiés pour l'agriculture et l'agroalimentaire	20
4.4	Des sols valorisés par les systèmes de polyculture-élevage	21
4.5	Les zones de transition : un enjeu pour le « vivre ensemble ».....	21
4.6	Les espaces stratégiques du SAGE de la Baie de St Brieuc : un enjeu environnemental fort	23
5	Une activité agricole : orientée vers l'élevage et génératrice d'emplois.....	26
5.1	Les exploitations agricoles : un enjeu fort du renouvellement de générations.....	26
5.1.1	Un nombre d'exploitations qui diminue.....	26
5.1.2	Une Surface Agricole Utile (SAU) moyenne des exploitations agricoles qui augmente.....	26
5.1.3	Des actifs agricoles de moins en moins nombreux	27
5.1.4	Transmission des exploitations et dynamique d'installations : un enjeu important pour la prochaine décennie 28	
5.1.5	L'emploi agricole : 5% du total des emplois à l'échelle du Pays	29
5.2	Les productions agricoles : un territoire marqué par la polyculture élevage	29
5.2.1	Des productions orientées vers l'élevage	29
5.2.2	Pas ou peu d'évolution des assolements	33
5.3	L'industrie agro-alimentaire du territoire : quatrième employeur du département des Côtes d'Armor.....	34
5.3.1	Les emplois de l'agro-alimentaire	34
5.3.2	Les entreprises de l'agro-alimentaire.....	36
5.4	Les entreprises agricoles en circuits courts.....	38
6	Synthèse des enjeux (AFOM)	40
6.1	En termes de perspectives, deux éléments majeurs sont à considérer :	40
6.2	Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces (AFOM)	40
6.3	Synthèse des perspectives d'évolutions et des besoins	41

1 Préambule

Lors d'une conférence des maires en septembre 2018, les élus du Pays de Saint Brieuc ont initié une réflexion en vue de l'élaboration d'un nouveau SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) à l'échelle du territoire : 70 communes.

Le territoire du Pays de Saint Brieuc a évolué au 1^{er} janvier 2017. Situé au nord du département des Côtes d'Armor, il est constitué de 2 EPCI (70 communes) : Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer. Au 1er janvier 2020, la population municipale du Pays est de 219 081 habitants répartis sur 1 690 km².



Le présent document concerne l'identification des enjeux agricoles et leur traduction dans le nouveau SCOT du pays de Saint-Brieuc.

Il a été réalisé entre septembre 2019 et mai 2020 (version 1).

Il a ensuite été repris et complété en septembre 2020 (version 2).

2 Cadre de l'étude

2.1 Méthodologie

L'identification des enjeux agricoles et leur traduction dans le prochain SCoT du Pays de Saint Brieuc s'est appuyée

- sur l'analyse
 - de données bibliographiques (quantitatives mais aussi qualitatives) ;
 - d'entretiens d'acteurs locaux parties prenantes des activités agricoles et agroalimentaires sur le territoire réalisés entre octobre et décembre 2019 (cf. en annexe 1 la liste des personnes rencontrées) ;

- sur les résultats d'un atelier thématique organisé fin novembre 2019 (cf. annexe 2 : le support de l'animation et le compte rendu de cet atelier).

2.2 Les données et documents ressources

Le tableau suivant reprend toutes les sources de données et d'informations consultées et/ou utilisés pour élaborer la présente étude :

Origine des données	Contenu et types de données
SCoT 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic agricole précédent • Orientations en matière agricole
TEREVAL	<ul style="list-style-type: none"> • Occupation du sol • Evolution de l'artificialisation des terres agricoles
Registre Parcellaire Graphique (RPG)	<ul style="list-style-type: none"> • Surface agricole utile sur plusieurs années • Assolements sur plusieurs années • Parcellaire : possibilité d'évaluer le morcellement et l'éclatement des exploitations
L'emploi en production agricole (MSA, 2018)	<ul style="list-style-type: none"> • Actifs agricoles • Emplois agricoles
SAFER (diaporama AG 2019)	<ul style="list-style-type: none"> • Prix du foncier • Spatialisation des prix du foncier
Armorstat 2017 et 2018	<ul style="list-style-type: none"> • L'agriculture et les industries agroalimentaires en Côtes d'Armor (janvier 2017) • Extraits sites Internet (2018)
Contribution de la Chambre d'Agriculture de Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> • Actifs agricoles à l'échelle du Pays • Plaquettes des profils agricoles de SBAA et LTM • Diagnostic agricole du PLUi de SBAA
Télégramme avril 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Articles documentés sur l'agriculture bretonne
SRADDET Bretagne	https://www.breizhcop.bzh/wp-content/uploads/2019/12/projet-de-SRADDET.pdf
Entretiens	 <p>Cf. liste des personnes rencontrées à l'annexe 1 Vision de l'évolution de l'agriculture sur le territoire, des tendances d'évolution et des enjeux pour demain</p>
Atelier thématique	Echanges sur les enjeux du territoire en matière d'agriculture (novembre 2019)

L'organisation du document

Le présent rapport est organisé de la manière suivante :

- Une première partie succincte de contexte de l'agriculture :
 - sur le plan géographique : le paysage agricole du pays de Saint Brieuc s'inscrit dans un panorama global d'une agriculture bretonne orientée vers l'élevage (1^{ère} région productrice de lait et de porc) ;
 - sur le plan institutionnel : des orientations du cadre législatif vers une considération plus importante des enjeux environnementaux et sociétaux auxquels l'agriculture doit répondre ;
- Une seconde partie sur l'espace agricole :
 - l'occupation du sol : principalement dédiée à l'élevage ;
 - la structuration du foncier : résultat de l'histoire plus ou moins récente (celle de la transmission de la propriété et depuis 10 ans l'agrandissement des structures suite aux nombreux départs en retraite des chefs d'exploitations) ;
 - des espaces « particuliers » : ceux qui mettent en relation l'agriculture avec l'urbanisation (zones potentielles de conflits, ceux qui ont une vocation environnementale forte) ;

- Une troisième partie concernant l'activité agricole en elle-même :
 - les caractéristiques des exploitations agricoles :
 - observation comme ailleurs en Bretagne et en France d'une concentration des surfaces agricoles au regard de la diminution du nombre d'actifs ;
 - un poids important de l'activité agricole dans l'économie locale ;
 - les productions agricoles du territoire :
 - des productions « standards » en polyculture-élevage ;
 - une évolution vers la prise en compte d'enjeux environnementaux (eau, changement climatique...) ;
 - la valorisation de ces productions via l'industrie agro-alimentaire et les circuits courts : nombreux emplois et une vocation exportatrice des IAA mais une voie de plus en plus explorée avec le développement des circuits de proximité pour créer de la valeur ajoutée ;
- Une quatrième partie enfin sur les enjeux agricoles et agroalimentaires du territoire à partir de l'analyse croisée des thématiques précédentes.

3 Contexte géographique et règlementaire du volet agricole

3.1 Panorama de l'agriculture costarmoricaine et bretonne dans lequel s'inscrit celui du Pays de Saint Brieuc

L'agriculture bretonne comme celle des Côtes d'Armor et du Pays de Saint Brieuc est principalement orientée vers l'élevage. Ce sont 32 000 exploitations qui sont présentes sur le territoire breton : 28% sont spécialisées en lait et réalisent 56% de la production porcine. C'est également une région légumière (80 à 84% de la production de choux fleurs et d'artichauts ou d'échalottes).

Le détail des productions agricoles sera développé au § 5.2.

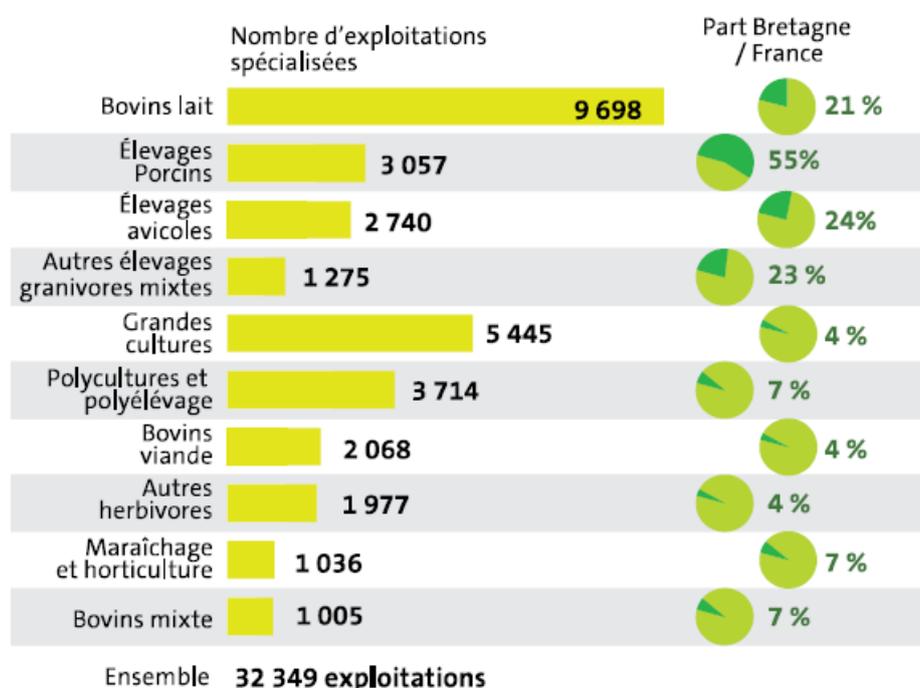


Figure 2 : Panorama de l'agriculture bretonne (Télégramme d'avril 2020, données 2013)

L'occupation des terres agricoles est ainsi en lien avec cette vocation d'élevage :

- alimentation des cheptels avec un paysage différencié selon les types d'élevages et les cultures associées (en lien avec le contexte pédoclimatique) ;
- valorisation des effluents organiques dans le cadre d'une fertilisation équilibrée des cultures.

3.2 Les principaux textes régissant ou encadrant les activités agricole et alimentaire

Le tableau suivant présente les différents textes régissant l'agriculture et l'alimentation :

Texte réglementaire ou législatif	Principaux axes
<p>Politique Agricole Commune <i>(agriculture.gouv.fr au 14/09/2020)</i></p>	<p>Les projets de règlements européens relatif à la prochaine programmation de la politique agricole commune (PAC post 2020), introduisent une innovation : l'élaboration par chaque État-membre d'un plan stratégique national (PSN) unique définissant les interventions et les modalités de mise en œuvre de la PAC à l'échelle nationale, couvrant les deux piliers de la PAC.</p> <p>Le futur plan stratégique national sera établi pour 7 ans, axé autour de 9 objectifs spécifiques et un objectif transversal, couvrant pour la première fois les deux piliers (financés par le FEAGA et le FEADER). Ce PSN PAC devra intégrer les grands types d'intervention déjà en vigueur aujourd'hui : les aides directes aux agriculteurs et leur composante environnementale qu'il est par ailleurs proposé de renforcer, ainsi que les programmes de soutien sectoriel pour ce qui est du premier pilier, et les aides au développement rural, notamment l'Indemnité compensatoire de handicap naturel, les soutiens à l'agriculture biologique et à la transition agro-environnementale, à l'installation et aux investissements, les outils de gestion des risques, le programme Leader etc. pour ce qui concerne le second pilier.</p> <p>La proposition de règlement prévoit que le PSN PAC réponde à 3 objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ favoriser une agriculture intelligente et résiliente assurant la sécurité alimentaire ; ▶ renforcer les actions favorables à l'environnement et au climat qui contribuent aux objectifs environnementaux et climatiques de l'Union européenne ; ▶ renforcer le tissu socio-économique des zones rurales. <p>Pour répondre à ces objectifs, les États-membres établiront une stratégie nationale structurée autour de neuf objectifs spécifiques et d'un objectif transversal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ assurer un revenu équitable aux agriculteurs ; ▶ accroître la compétitivité ; ▶ rééquilibrer les pouvoirs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire ; ▶ agir contre le changement climatique ; ▶ protéger les ressources naturelles dans un objectif de développement durable ; ▶ préserver les paysages et la biodiversité ; ▶ soutenir le renouvellement des générations ; ▶ dynamiser et soutenir le développement économique des zones rurales ; ▶ garantir la qualité des denrées alimentaires et la santé en réponse aux attentes de la société ; ▶ moderniser par l'innovation dans le cadre de la transition numérique (objectif transversal).
<p>La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt <i>(agriculture.gouv.fr mis à jour le 27/09/2019)</i></p>	<p>La loi d'avenir du 13 octobre 2014 permet la mise en œuvre concrète de l'agroécologie dans l'objectif d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles. Au début de l'année 2016, 73 mesures réglementaires d'application de la loi ont été prises (mise en place de Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental, plan éco-phyto, etc.).</p>

	<p>La loi a ainsi été mise en œuvre à 81%.</p>
<p>Loi Egalim (agriculture.gouv.fr mis à jour le 11/02/2019)</p>	<p>La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, promulguée le 1er novembre 2018 poursuit trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ; ▶ renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ; ▶ favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous. Par exemple 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1^{er} janvier 2022 <p>Cette loi se décline en plusieurs axes de travail.</p>
<p>SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires Breizh Cop</p>	<p>A l'aide de ce document intégrateur et transversal, la Bretagne ambitionne de faire de ses agricultures un moteur de l'innovation de la transition écologique et pour cela, poursuivre leur métamorphose vers des systèmes à plus forte valeur ajoutée et à plus grande qualité environnementale. C'est le défi du « bien manger ». L'engagement des agriculteurs dans les projets de territoires est plus que jamais la clé des grands défis environnementaux liés à l'eau, à la biodiversité et au réchauffement climatique.</p> <p>Plusieurs objectifs du SRADDET mettent en jeu l'agriculture, notamment l'objectif 11 : Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agro-écologie et du « bien manger pour tous ».</p> <p>Agriculture et agroalimentaire sont des piliers essentiels de l'économie bretonne, mais aussi de sa culture et de son identité. Ces secteurs ont de ce fait une responsabilité importante dans les transformations en cours et souhaitables de la Bretagne. L'agriculture est la première menacée par les enjeux de la consommation foncière. Elle joue aussi un rôle majeur dans le maintien de l'activité économique dans les espaces ruraux et donc pour l'appui à l'équilibre territorial de la Bretagne. Mais l'agriculture a aussi une part plus importante que dans la moyenne des autres régions françaises dans les émissions de gaz à effet de serre et elle est donc particulièrement concernée par les enjeux d'atténuation des effets du changement climatique. C'est en devenant la région par excellence du « bien manger » que l'écosystème agri-agroalimentaire breton répondra à l'équation complexe consistant à maintenir, voire développer la création de richesse et de revenu pour les agriculteur-trice-s et les territoires, et tout à la fois réduire drastiquement la contribution de ces activités à la production de carbone ou d'autres facteurs de nuisance (phytosanitaires). [...]</p> <p>Trois sous objectifs ont été déclinés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réduire de 34% les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture en Bretagne à horizon 2040 ; ▶ Généraliser les pratiques de l'agroécologie dans toutes les exploitations en faveur de la préservation de l'eau, de la biodiversité et des sols ; ▶ Accélérer les mutations du secteur agroalimentaire vers plus de valeur ajoutée, de haute qualité, de sécurité alimentaire. <p>Le SRADDET pose le principe que toutes les nouvelles extensions d'urbanisation déterminées par les SCOT peuvent être accompagnées par un effort soutenu en matière de densification de l'existant, de requalification des friches ou de renaturation de fonciers stratégiques en matière de biodiversité et/ou d'agriculture.</p>
<p>Il existe d'autres textes régissant les pratiques et l'activité agricole : citons notamment la directive nitrates mise en application dans le cadre de programmes d'actions initialement à l'échelle départementale et depuis 8 ans définis à l'échelle nationale et régionale.</p>	

Tous ces textes témoignent et illustrent la volonté des institutions (nationale et régionale) de mettre l'agriculture au cœur des transitions qu'elles soient environnementales, sociales ou économiques :

- faire en sorte que les agriculteurs vivent de leur métier en produisant une alimentation de qualité, notamment en développant davantage de valeur ajoutée, et de proximité c'est-à-dire avec un ancrage local encore plus important entre production-consommation-emplois.
- faire de l'agriculture une activité centrale de la transition environnementale : adoption des principes de l'agroécologie et reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture (entretien des paysages, préservation de la qualité des ressources en eau, de la biodiversité et des sols, réduction des gaz à effet de serres, stockage de carbone...).

4 Des espaces agricoles en pleine évolution

4.1 Evolution de l'occupation des sols : un ralentissement de l'artificialisation

Dès l'approbation du SCoT de 2015, le PETR a mis en place avec ses partenaires et acteurs locaux des outils de suivi afin d'évaluer régulièrement l'atteinte des objectifs de sa politique et questionner en continu les enjeux du territoire, à savoir : la préservation du potentiel productif d'une agriculture principalement orientée vers l'élevage (*majoritairement des productions laitière et porcine : cf. § 5.2. pour le détail des productions agricoles*) avec un besoin de surfaces agricoles pour produire l'alimentation des cheptels mais également épandre leurs effluents organiques dans le respect de l'équilibre de la fertilisation. C'est notamment l'objet de l'**outil d'évaluation des territoires TEREVAL** dont les indicateurs sont présentés dans ce paragraphe.

A l'échelle du Pays de Saint Brieuc, **la surface agricole utile représente de l'ordre de 94 650 hectares** (source RPG 2017) soit environ **56% de la surface du territoire du Pays**. Ce résultat varie légèrement en fonction des sources de données (RPG, Corine Land Cover ou TEREVAL). En 2010 (données RPG), la SAU était de 95 750 ha, soit une perte de 1100 ha en 8 ans.

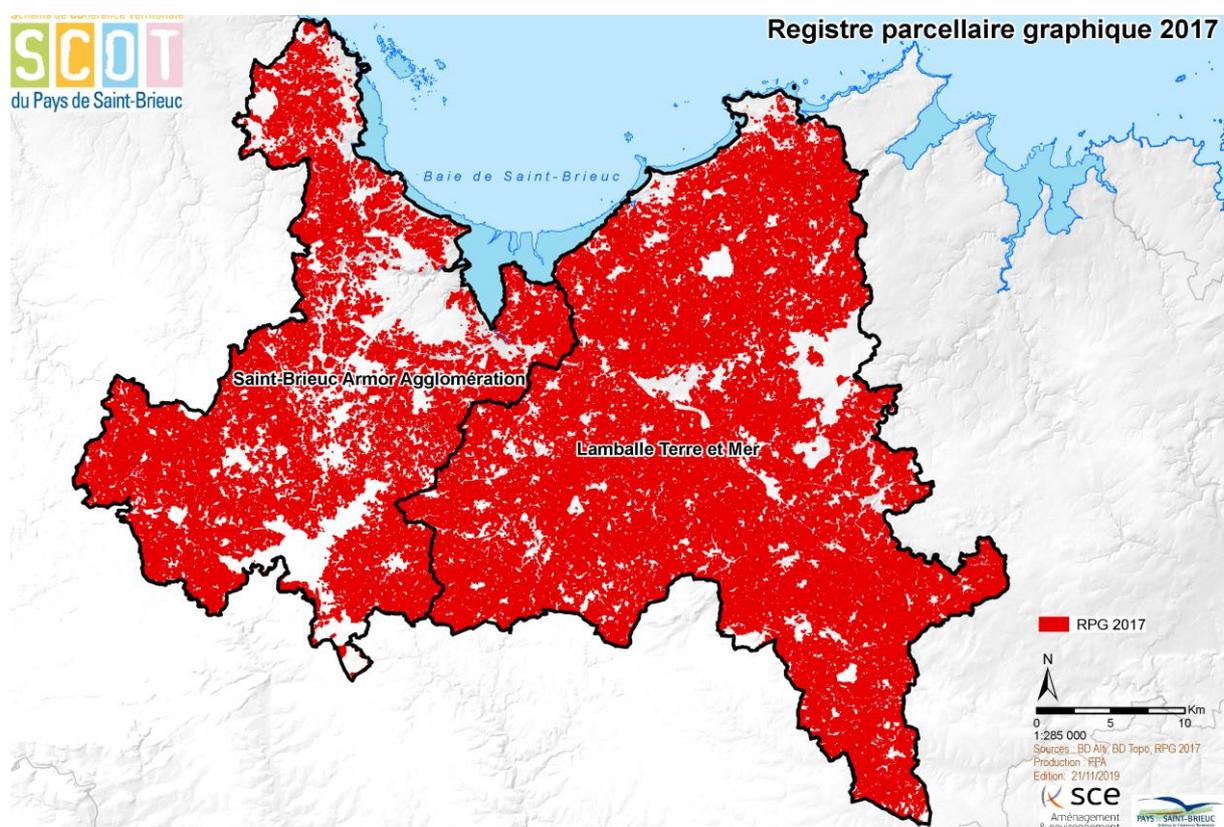


Figure 3 : Localisation des surfaces agricoles recensées au RPG – Source : RPG 2017, Pays de St Brieuc

Les cartes suivantes illustrent l'évolution de la part de la surface agricole sur chaque commune du Pays de Saint Brieuc : globalement peu d'évolution au regard des seuils d'analyse pris. Les communes les plus impactées sont logiquement celles qui présentent les superficies les plus réduites.

On observe par ailleurs que l'Est du territoire présente une plus forte proportion de terres agricoles contrairement à l'Ouest plus marqué par l'urbanisation et l'influence de l'agglomération de Saint Brieuc.



Evolution de la surface agricole utile (SAU) entre 2010 et 2017

2010

2017

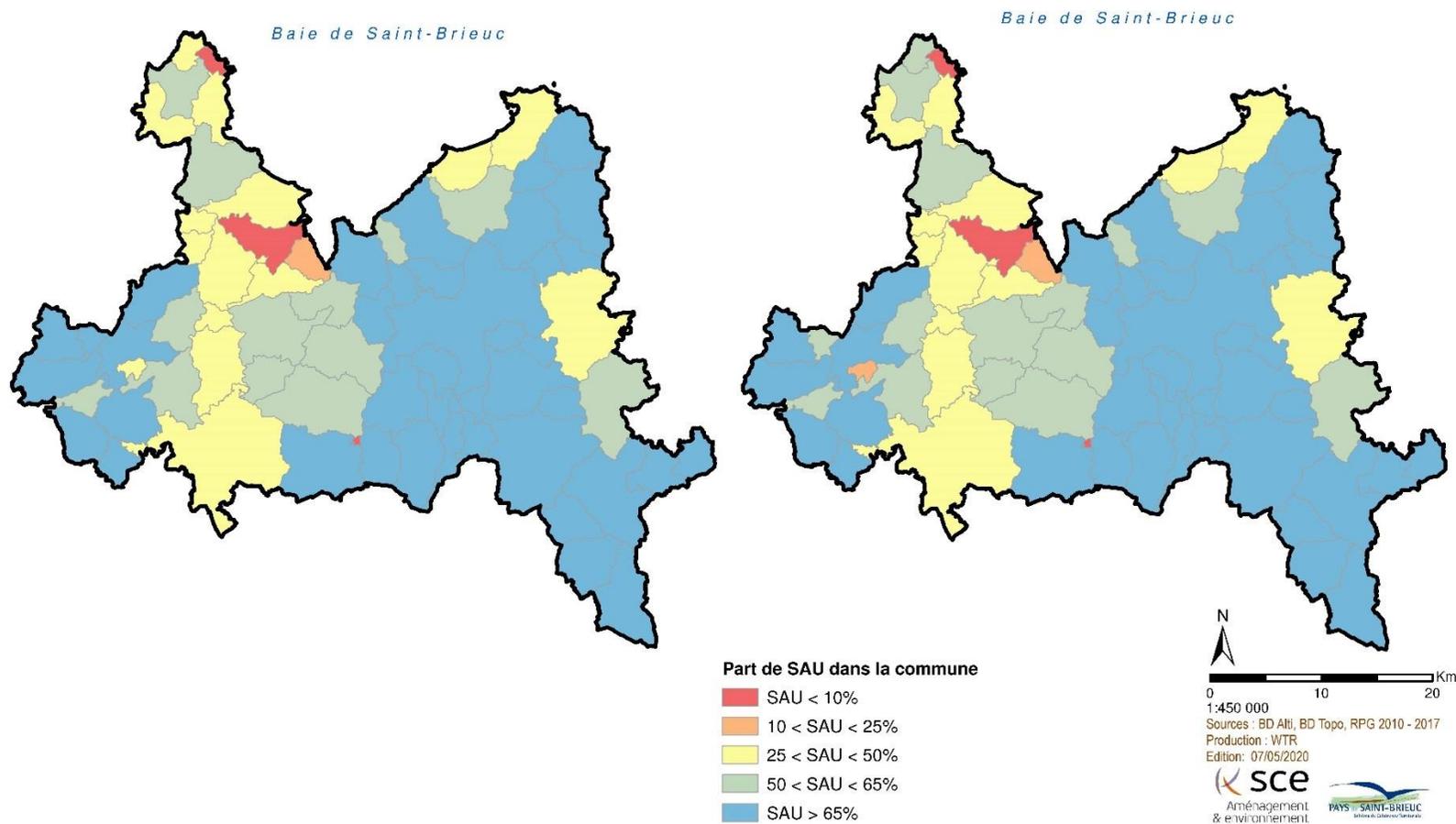


Figure 4 : Evolution de la surface agricole utile entre 210 et 2017 (Source : RPG 2010 et 2017)

En termes d'évolution de l'occupation des sols agricoles, on observe globalement **une perte des surfaces en prairies à la faveur des terres arables et des cultures permanentes**. Le solde global est néanmoins négatif avec une perte de surfaces agricoles au profit des terres artificialisées.

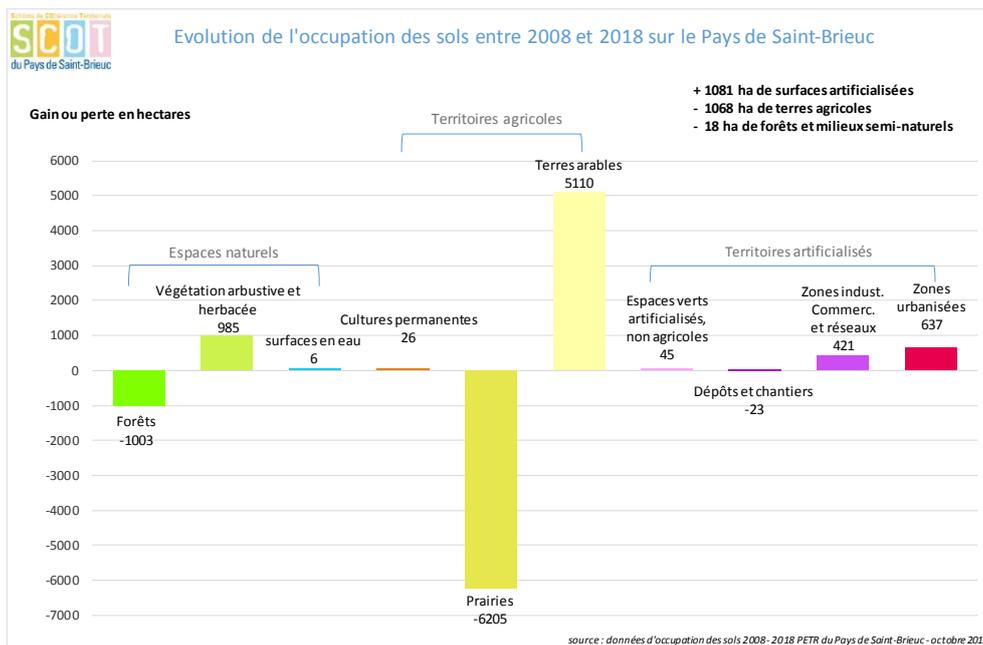


Figure 5 : Evolution de l'occupation des sols entre 2008-2018 (Source : PETR Pays de Saint Brieuc, 2019)

En 10 ans (2008-2018), on observe une perte de 1068 hectares agricoles, **soit 99% du total des surfaces artificialisées : 1081 ha sur la même période (soit 108 ha par an en moyenne)** ; le reste concernant les espaces naturels (solde de -12 ha entre 2008 et 2018).

A noter qu'à l'échelle de la **Bretagne**, ce sont de l'ordre **32 000 hectares perdus par l'agriculture** depuis 2006 et **38 000 ha qui ont été artificialisés** sur la même période. « Selon la chambre d'agriculture de Bretagne, la part d'artificialisation représente 13% de superficie régionale contre 9,4% en France métropolitaine. Ces chiffres placent la Bretagne dans le peloton de tête des régions ayant le plus fort taux d'artificialisation derrière l'Île-de-France et les Hauts-de-France ». (Télégramme avril 2020, d'après le Panorama de la Bretagne 2020).

Depuis 2015, observe cependant un ralentissement de l'artificialisation des sols notamment agricoles dont la perte en 2018 représentait 147 hectares contre 448 hectares en 2015 et 473 hectares en 2008.

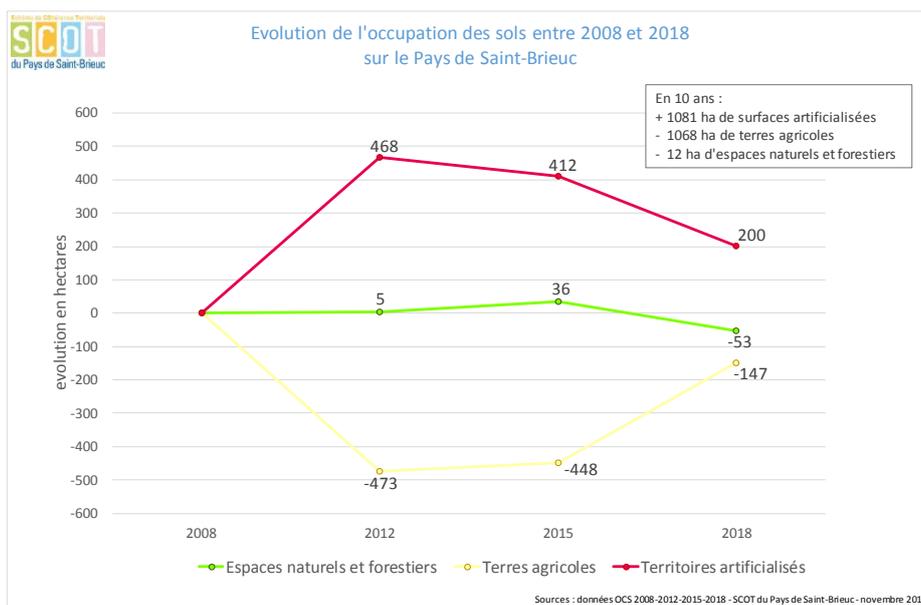


Figure 6 : Evolution de l'occupation des sols entre 2008 et 2018 (Source : Pays de Saint-Brieuc nov. 2019)

Les surfaces agricoles artificialisées entre 2008 et 2018 concernaient à **48% des surfaces en prairies** (environ 500 ha), à **40% des surfaces en cultures annuelles** (de l'ordre de 400 ha) ainsi que 6% d'espaces en friches ; les cultures maraîchères ont également été impactées.

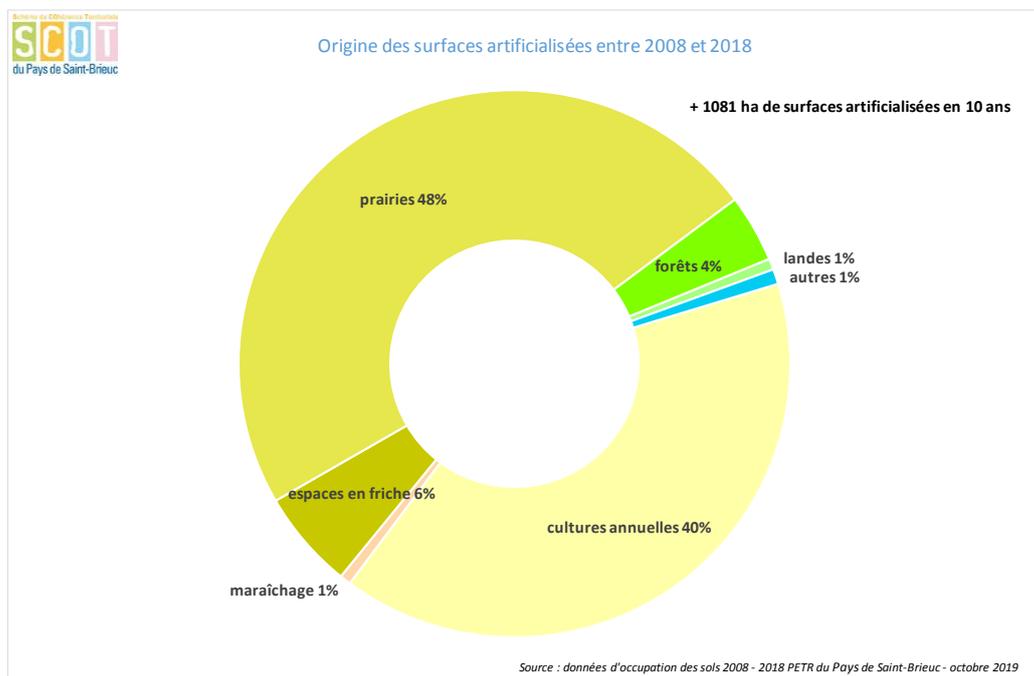


Figure 7 : Origine des surfaces artificialisées (Source : PETR Pays de Saint Brieuc, 2019)

La localisation de la perte des surfaces agricoles se situe **davantage à proximité des zones déjà fortement urbanisées et proches du littoral**, l'amont du territoire (vers le centre des terres) est moins concerné. Cette perte de surface agricole au profit de l'artificialisation des sols s'observe nettement sur un tiers du territoire : 21 des 70 communes ont perdu plus de 10 ha pour 1000 ha de terres agricoles. La perte de surface agricole est de l'ordre de moins 614 hectares sur Saint Brieuc Armor Agglomération et de moins 455 hectares sur Lamballe Terre et Mer.

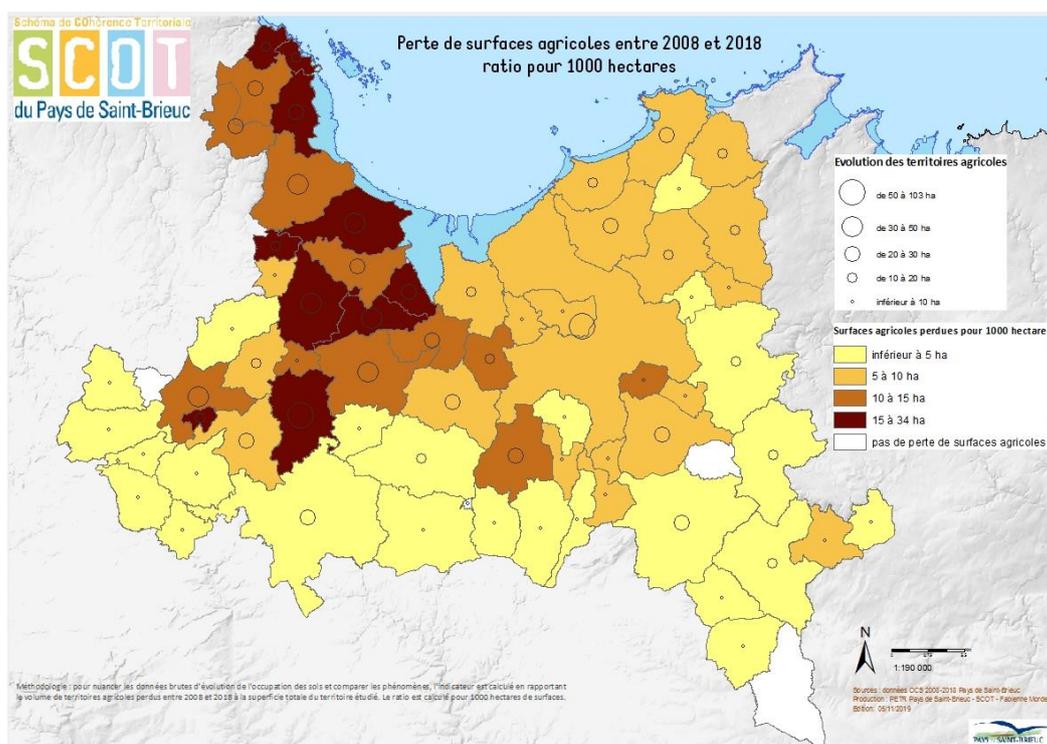


Figure 8 : Perte de surfaces agricoles entre 2008 et 2018, ratio pour 1000 ha (Source : Pays de St Brieuc, 2019)

La carte suivante localise précisément où se situe l'artificialisation des sols agricoles : artificialisation **assez diffuse mais proche des grands axes de communication routiers** et effectivement moins marquée dans l'arrière-pays et au centre du territoire.

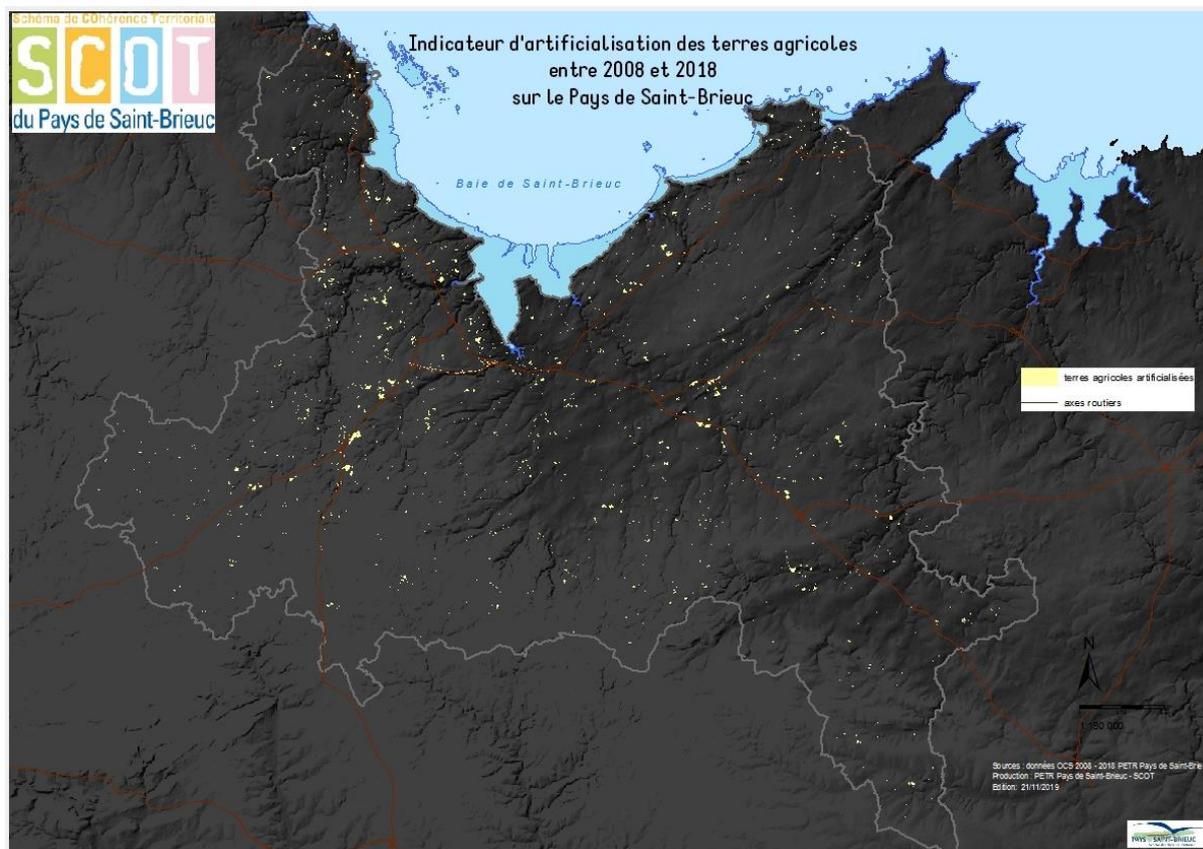


Figure 9 : Terres agricoles artificialisées entre 2008 et 2018 (Source : PETR du Pays de Saint Brieuc)

Paroles d'acteurs locaux



Les acteurs du territoire interrogés sur la thématique des espaces et du foncier agricoles observent également un ralentissement de l'artificialisation des sols agricoles au regard de ce qui se passait il y a environ 10 ans et une réflexion plus aboutie vis-à-vis de cette consommation : moins diffuse, meilleure prise en compte de l'existant, besoins plus précis.

Ils l'expliquent

- d'une part, par la mise en œuvre du précédent SCoT (en lien avec une réglementation plus exigeante en la matière : « grenellisation » des PLU, loi ALUR...)
- d'autre part, par la prise de conscience de l'enjeu de préservation des sols agricoles sur un territoire où l'agriculture est une des principales sources de « richesse » : la Bretagne est la 1^{ère} région productrice de lait et de porcs ; environ la moitié des salariés de l'industrie le sont au sein des industries agro-alimentaires (cf. le § 5 relatif à la caractérisation de l'activité agricole).

La préservation des sols agricoles demeure néanmoins un enjeu fort sur un territoire qui souhaite attirer et développer des activités économiques autres qu'agricoles en bénéficiant de l'atout de la RN12.

4.2 Un morcellement important des parcellaires d'exploitations

N'ayant pas accès à la localisation des sièges d'exploitations de manière homogène et exhaustive à l'échelle du territoire¹, nous avons choisi d'étudier la dispersion et le morcellement des exploitations à partir du parcellaire de chaque exploitation en utilisant le registre parcellaire de 2017. La méthode a consisté à joindre le centre de chacune des parcelles à un point centroïde de l'ensemble des parcelles. La carte de la page suivante illustre visuellement cette méthode.

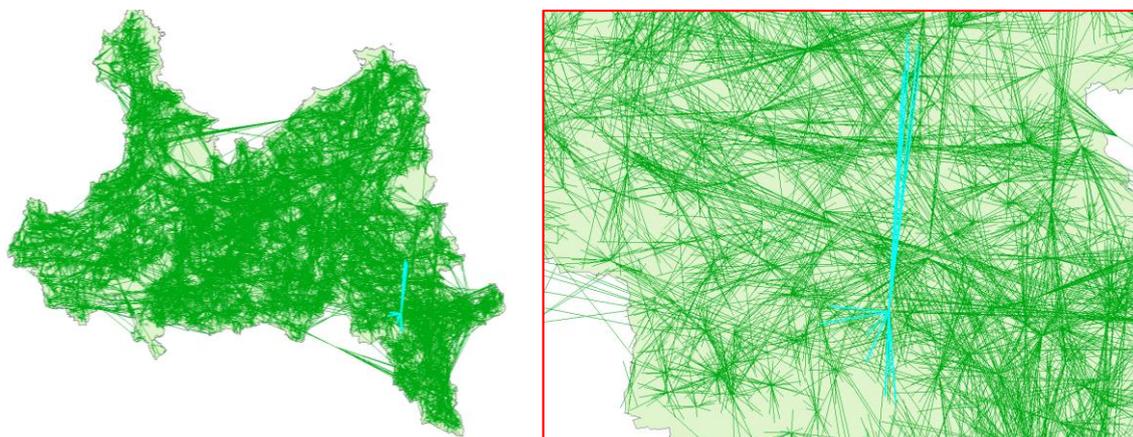


Figure 10 : Illustration de la méthode utilisée pour évaluer l'éloignement et la dispersion des parcellaires agricoles (Source : RPG 2017, SCE, 2020)

L'analyse des données permet notamment de dénombrer le nombre d'exploitations en fonction de la distance maximale par rapport au centroïde du parcellaire d'une même exploitation située sur le territoire du SCoT :

Distance maximale par rapport au centroïde du parcellaire	Nombre d'exploitation concerné
Inférieur à 5 km	1455
$5 \leq x < 10$ km	294
$10 \leq x < 15$ km	47
$15 \leq x < 20$ km	23
$20 \text{ km} \leq$	11

Tableau 1 : Distance maximale par rapport au centroïde du parcellaire des exploitations (Source RPG 2017)

En moyenne, à l'échelle du SCoT la **distance maximale** d'une parcelle par rapport au centroïde d'un parcellaire d'une même exploitation **est de 17 km** et la **distance moyenne** à rapport au centroïde est **de 7 km**. **Cela témoigne d'un important éloignement / éclatement des parcellaires** (sans compter que n'ont été prises en compte que les parcelles situées au sein du périmètre du SCoT).

Paroles d'acteurs locaux



Les acteurs agricoles interrogés observent tous de nombreux regroupements d'exploitations (voire agrandissements) liés à la démographie agricole, même si la dynamique d'installation est l'une des plus fortes du département (1 installation pour 4 départs environ). Un des effets de ces regroupements/agrandissements est l'évolution des structures foncières d'exploitations : éloignement des parcelles entre elles et du siège d'exploitation qui se traduit par

¹ Notre méthodologie ne prévoyait pas de réaliser d'enquêtes exhaustives à l'échelle du Pays de St Brieuc. Cette donnée existe sur le territoire de la SBAA (diagnostic agricole du PLUi) mais elle n'est pas disponible sur Lamballe Terre et Mer

- davantage de circulation d'engins agricoles (semis, conduites aux champs, récoltes...) ;
- une homogénéisation voire simplification des pratiques agricoles afin de réduire les charges de transport, d'optimiser le temps de travail, etc. ;
- le risque de voir se réduire les surfaces pâturées : les troupeaux ne pouvant être déplacés fréquemment sur des distances trop importantes ;
- la multiplication des conflits d'usage : davantage de circulation d'engins agricoles dont les gabarits augmentent pour répondre aux travaux de plus grandes surfaces, vision négative de l'agriculture du fait d'une moindre présence des animaux dans les champs (le pâturage devenant plus compliqué à gérer avec l'étalement et l'éclatement des parcelles, etc.)...

A noter néanmoins que certains de ces regroupements/agrandissements ont été réalisés afin de consolider la viabilité des exploitations et que la majorité reste « à taille humaine ».

Les échanges de parcelles entre agriculteurs se pratiquent encore peu (freins psychologiques, peur du regard des générations précédentes, etc.) alors qu'ils permettraient de mieux organiser le parcellaire notamment en permettant de rapprocher les sièges d'exploitation de plus grandes surfaces en herbe pour favoriser le pâturage, etc.

4.3 Le foncier agricole : une ressource précisée à vocation multiple (économique mais aussi environnementale)

4.3.1 Evolution du prix du foncier sur le territoire

La carte suivante permet de visualiser à l'échelle de la Bretagne le prix moyen des terres et prés libres : **les zones littorales du nord Bretagne affichent les prix moyens les plus élevés.**

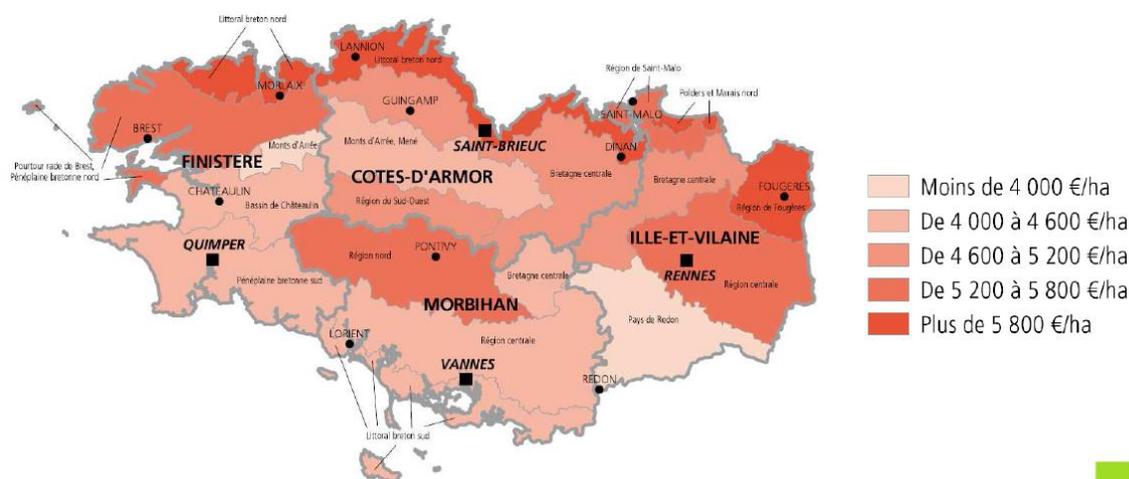


Figure 11 : Prix des terres et prés libres non bâtis en Bretagne 2018 présentés à l'AG de la SAFER en juin 2019 (Source : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr)

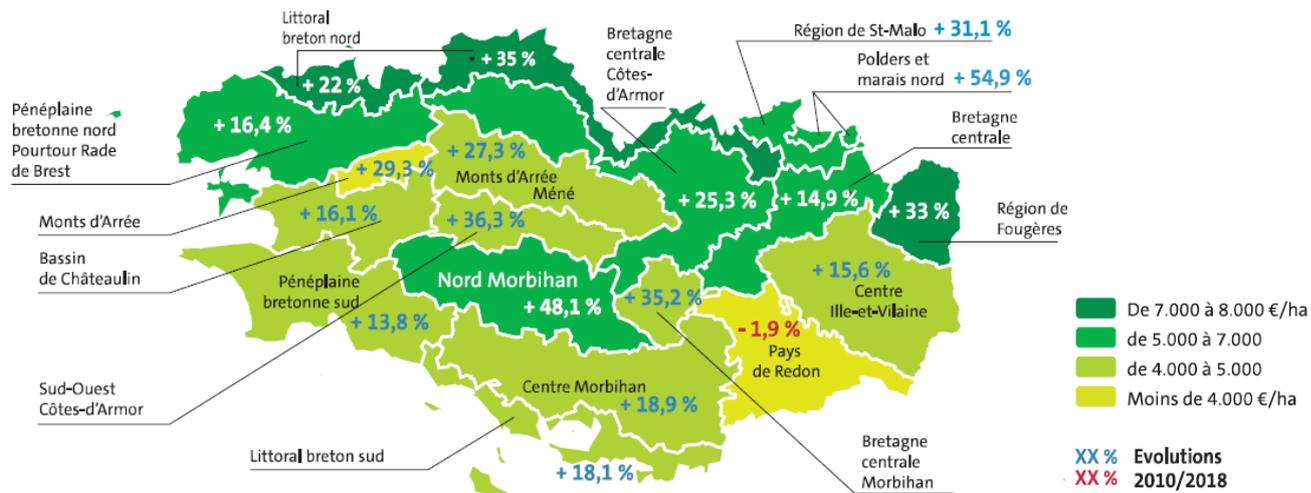


Figure 12 : Valeur vénale moyenne des terres labourables et des prairies naturelles en 2018 pour les terres agricoles d'au moins 70 ares, libres à la vente (Télégramme d'avril 2020 d'après le Panorama de la Bretagne 2020)

Les courbes suivantes illustrent l'évolution des prix moyens des terres agricoles sur les zones des Côtes d'Armor correspondant au territoire du Pays de Saint Brieuc. L'évolution à la hausse est constante depuis 1999 pour atteindre presque un doublement du prix de l'hectare sur la zone littorale. Cette tendance est confirmée par les acteurs de terrain : « un doublement du prix des terres en 25 ans avec une reprise à la hausse depuis les années 2000 après une chute dans les années 1990. »

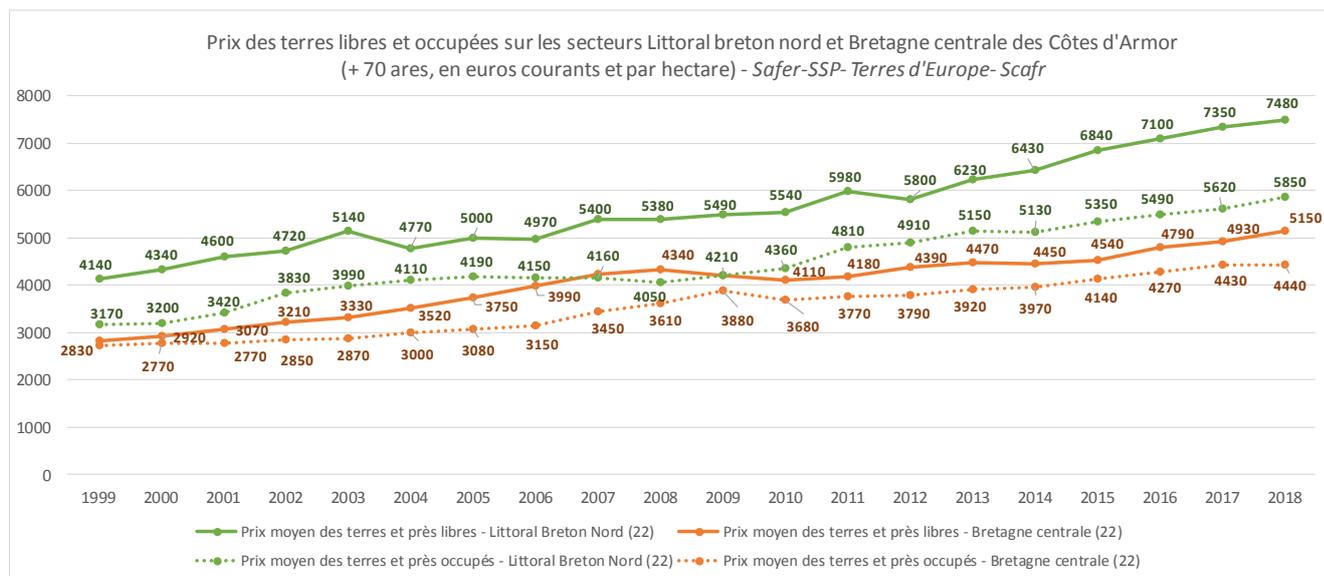


Figure 13 : Prix des terres libres et occupées sur les secteurs Littoral breton nord et Bretagne centrale des Côtes d'Armor (+70 ares en € courants et par hectares) - Sources : Safer – SSP – Terres d'Europe – Scafr

Le tableau suivant présente la variation de ces prix entre 2017 et 2018 en affichant les minima et maxima observés sur la dernière année en fonction du type de terres et de la zone concernée.

+ de 70 ares en euros courants par hectares	2017	2018	Evolution 2018/2017	Minima	Maxima
Prix moyen des terres et près libres - Littoral Breton Nord (22)	7 350,00	7 480,00	2%	3 000,00	13 590,00
Prix moyen des terres et près libres - Bretagne centrale (22)	4 930,00	5 150,00	4%	2 190,00	7 510,00
Prix moyen des terres et près occupés - Littoral Breton Nord (22)	5 620,00	5 850,00	4%	3 050,00	11 000,00
Prix moyen des terres et près occupés - Bretagne centrale (22)	4 430,00	4 440,00	0%	2 430,00	6 400,00

Tableau 2 : Variation du prix des terres libres et occupées en Côtes d'Armor entre 2017 et 2018, minima et maxima observés (Sources : Safer – SSP – Terres d'Europe – Scafr)

Le graphique montre **une tendance à la hausse pour tous les départements bretons** depuis 1995 avec **la plus forte progression pour le département des Côtes d'Armor**.

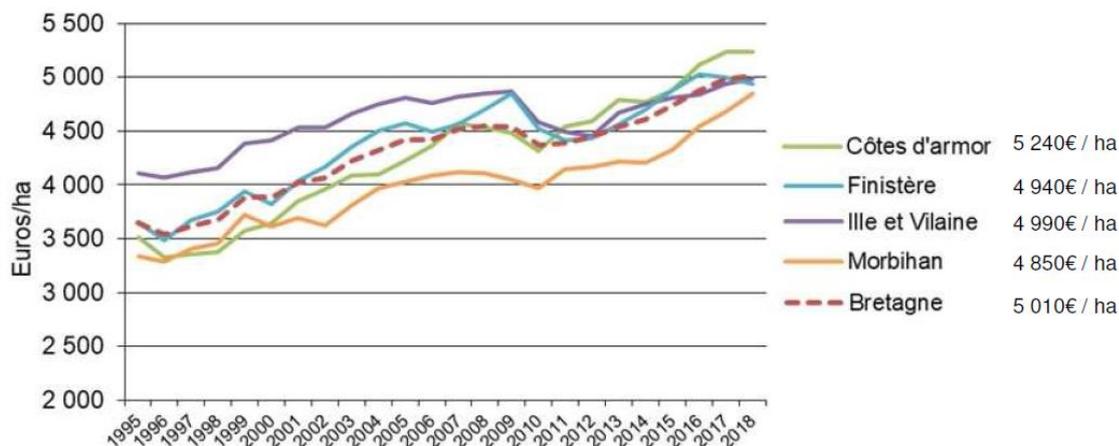


Figure 14 : Evolution du prix des terres et près libres non bâtis 1995 -2018 pour les départements Breton, moyenne triennale en € constants (Sources : Safer – SSP – Terres d'Europe – Scafr)

A l'échelle du Pays de St Brieuc, la rotation du marché agricole est inégale avec une rotation plus importante au niveau de SBAA.

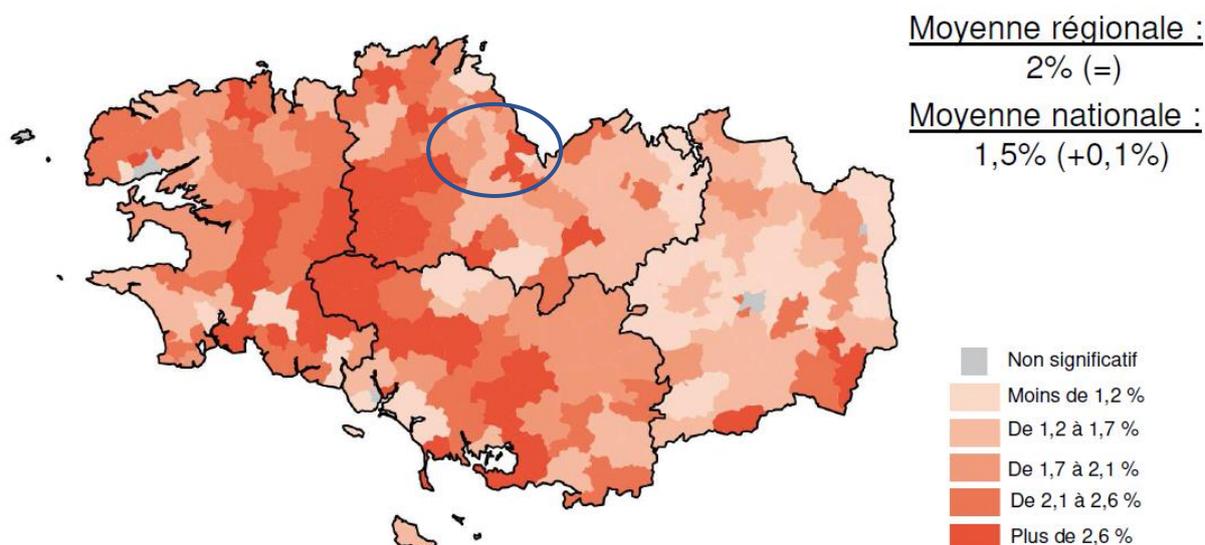


Figure 15 : Part des surfaces agricoles vendues sur la SAU totale du canton considéré (rotation du marché agricole 2018) - Sources : Safer – SSP – Terres d'Europe – Scafr

S'observe à l'échelle de toute la Bretagne **un grignotage des terres agricoles au profit d'autres usages surtout le long du littoral et près des zones urbaines**.

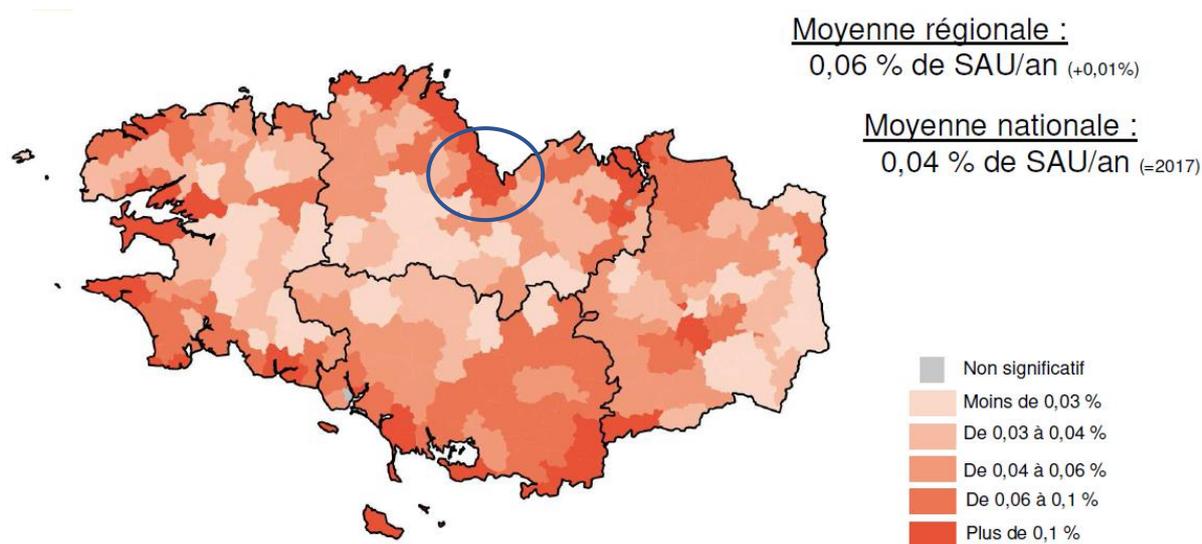


Figure 16 : Part de la surface agricole orientée vers des usages résidentiels et loisirs non bâtis de 2016 à 2018 - Sources : Safer – SSP – Terres d'Europe – Scafr

Toutes les illustrations de ce paragraphe montrent l'augmentation du coût du foncier et en particulier sur la frange littorale à laquelle appartient en grande majorité le territoire du Pays de Saint Brieuc. Plusieurs explications peuvent être avancées : la pression exercée par l'urbanisation sur cette partie du territoire (proximité du littoral recherchée dans le cadre d'un habitat secondaire) mais également la pression foncière exercée du fait de la recherche de terres agricoles pour l'agrandissement (il y a systématiquement plus de candidats à la reprise des terres libérées que de surfaces disponibles, source : entretien avec la SAFER).

4.3.2 Gestion du foncier dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes : projet « Baie 2027 »

Dans certains cas, une réorganisation du parcellaire contribue à l'amélioration des pratiques agricoles (meilleure gestion de l'épandage, allongement des rotations), à l'évolution des systèmes (systèmes pâturants notamment) et à la reconquête et à la préservation des espaces stratégiques pour l'amélioration de la qualité des ressources en eau (cf. § 4.6). Pour les exploitations, l'enjeu est donc environnemental mais aussi économique.

Le volet foncier² est la seconde action prévue par l'axe 5 du second plan de lutte contre les algues vertes sur le bassin versant de la baie de Saint Brieuc (2017-2021) : « Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées ». Elle s'articule autour des mesures suivantes :

- Animation autour des échanges parcellaires (en jouissance et en propriété) ;
- Démarche prospective permettant de repérer précocement le foncier se libérant ;
- Plateforme foncière : observatoire du foncier et mise en réserve foncière.

Ainsi, afin de favoriser la cohérence du parcellaire des exploitations et promouvoir leur durabilité économique mais aussi contribuer à une amélioration des pratiques agricoles, trois outils ont été mobilisés dans le cadre de ce plan. Les réalisations concrètes de cette action sont

² Ce volet sera mis en œuvre en cohérence avec les politiques d'intervention du Conservatoire du Littoral menées sur la frange littorale de la Baie de Saint-Brieuc.

- la veille foncière : le PETR du Pays de St Brieuc effectue une veille foncière via l'outil Vigifoncier dans le cadre d'une convention avec la SAFER qui peut lui permettre d'intervenir lorsque du foncier se libère. Dans les faits, cet outil est perfectible : transactions déjà trop avancées ;
- les échanges parcellaires dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes : 9 ha hectares ont été échangés entre agriculteurs en 2018 sur la commune de St Donan (pour un total de 250 ha entre 2011 et 2018) ;
- les aménagements fonciers agricoles et forestiers (AFAF) de Hénon et Saint Carreuc. Sur Hénon, l'aménagement sera clos au 1^{er} semestre 2020 avec des travaux connexes qui devraient débiter à l'automne 2020. Sur St Carreuc : après des adaptations au projet adoptées en avril 2019, celui-ci devrait être soumis à l'Autorité Environnementale avant passage à l'enquête publique.

Les actions relatives au foncier ont du mal à se mettre en place pour répondre en particulier aux enjeux environnementaux : **forte pression foncière sur un secteur très dynamique qui entraîne des difficultés pour réaliser des réserves foncières** (un cadre rigide de gestion du foncier, pas toujours lisible, des freins sociologiques importants...).

ZOOM SUR LE PROJET BAIE 2027

Le second plan de lutte contre les algues vertes a été co-construit sur la base des objectifs et de la stratégie du SAGE de la baie de Saint Brieuc adoptés en 2010 et confortés lors de l'approbation du SAGE en 2014. Ils sont le résultat d'un travail de la CLE initié dès 2006 et des enseignements tirés de la mise en œuvre du premier plan « algues vertes » (2011-2016).



Les objectifs du plan sont de

- réduire d'au moins 60 % les flux d'azote ;
- lutter contre la reconduction du phénomène.

Plus précisément l'objectif proposé pour 2021 : un flux cumulé de 170 tonnes d'azote entre mai et septembre sous forme de nitrates (N-NO₃) et ammonium (N-NH₄) appuyé sur une baisse moyenne de 6 tonnes/an du flux N-NO₃ sur la période 2015-2021. Cet objectif est à évaluer sur la moyenne de 3 saisons consécutives 2019-2021. Cet objectif représente 79% de l'objectif du SAGE à 2027.

La stratégie associée à l'atteinte de ces objectifs concerne

- l'optimisation des pratiques partout ;
- la modification de pratiques / systèmes plus en profondeur sur certaines parties du bassin.

La stratégie a été traduite au moyen de 29 actions regroupées au sein de **six axes opérationnels**

1. Accompagner les exploitations en projet
2. Favoriser une gestion efficace de l'azote
3. Améliorer l'efficacité de la couverture des sols
4. L'aménagement du bassin versant : améliorer les mécanismes de tamponnement des flux
5. Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées
6. Améliorer les performances d'assainissement



Le projet Baie 2027 de lutte contre les algues vertes a été adopté par la CLE du SAGE de la baie de Saint Brieuc le 31 mars 2017 et validé par le Comité Régional le 7 juillet 2017. Il a été traduit dans un contrat territorial multithématique unique 2017-2021, signé le 19 janvier 2018.

4.3.3 Conclusions : les besoins de foncier identifiés pour l'agriculture et l'agroalimentaire

En termes de conclusion sur les aspects fonciers, trois grandes vocations ont été identifiées dans le cadre d'une part de l'étude documentaire, d'autre part de l'analyse des entretiens menés sur le territoire :

- Foncier : **support de la production agricole** (polyculture élevage) avec maintien du potentiel « productif » actuel malgré la baisse du nombre d'exploitations (poursuite regroupements / agrandissements mais aussi des installations). Il est en particulier nécessaire :
 - à l'autonomie alimentaire des troupeaux (cf. le plan protéines végétale pour la France 2014-2020³. Un nouveau plan devrait être lancé : cf. annonce du ministre de l'agriculture du 3 septembre 2020). Même sans chiffre à l'appui, on observe toutefois de plus en plus d'autres productions alimentaires (végétalisation) et le développement de culture à la vocation énergétique (miscanthus, surfaces en maïs non destinées aux animaux, etc.). Il est difficile de dire si cette tendance va prendre de l'ampleur et s'inscrire dans la durée. La Bretagne est une terre d'élevage et devrait le rester même si ces évolutions répondent d'une part à une diversification des sources de revenus des agriculteurs et d'autre part aux demandes sociétales et aux enjeux environnementaux (relocalisation de la production alimentaire, augmentation des protéines végétales, réduction des gaz à effet de serres et développement des énergies renouvelables).
 - au respect des normes de bien-être animal (dans le cas où l'élevage est qualifié de plein air : une surface de 4 m² doit être disponible par poule⁴ ; pour prétendre au Label Rouge, il faut 5 m² par poule...) ;
 - à l'épandage des effluents animaux (valorisation des fumiers et lisiers dans le respect du programme régional directive nitrates, notamment répondre à l'équilibre de la fertilisation) ;
- Foncier industriels (IAA) : certaines industries agro-alimentaires du territoire évoquent le **regroupement de leurs activités** (par exemple : réorganisation du site de la Cooperl avec construction d'un nouveau siège à proximité de l'actuel, volonté de la coopérative du Gouessant de regrouper ces activités sur Lamballe : plateforme de service...)
- Foncier pour réaliser des réserves afin d'effectuer des échanges à **vocation « environnementale »**. A noter que concernant les projets de réserves foncières menés dans le cadre du projet Baie 2027, l'intervention des collectivités vise à appuyer les démarches et mouvements de foncier favorisant une meilleure cohérence des parcellaires autour des bâtiments, dans la mesure où cette dernière permet une amélioration des pratiques vers des systèmes à basses fuites d'azote. Il ne s'agit pas de soustraire des surfaces à la production agricole (cf. également le § paragraphe précédent : Baie 2027).

Paroles d'acteurs locaux



La pression foncière sur le secteur est présente mais semble plus mesurée qu'il y a une dizaine d'années s'agissant de la demande pour l'urbanisation (cf. le ralentissement de l'artificialisation). Il y a une prise de conscience vis-à-vis de la nécessité de protéger le foncier agricole avec un travail sur les dents creuses au sein des bourgs. Toutefois l'objectif de la zéro artificialisation nette semble compliqué à atteindre à court terme.

La pression foncière est désormais davantage le résultat de la restructuration des exploitations qui s'est opérée durant la dernière décennie : agrandissement et/ou regroupement (forte concurrence : candidats nombreux lors de cessation, notamment à l'ouest du territoire). En cohérence, il y a peu de terres en friches recensées.

³ <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-protéines-vegetales-pour-la-france-2014-2020>

⁴ Selon le règlement (CE) n° 557/2007 portant modalités d'application du règlement (CE) n°1028/2006 concernant les normes de commercialisation applicables aux œufs

4.4 Des sols valorisés par les systèmes de polyculture-élevage

Sur la partie Ouest du territoire les sols se sont développés sur des formations granitiques alors qu'à l'Est se sont des formations schisteuses qui en sont à l'origine. L'Est du territoire est ainsi marqué pour une hydromorphie des sols plus étendue.

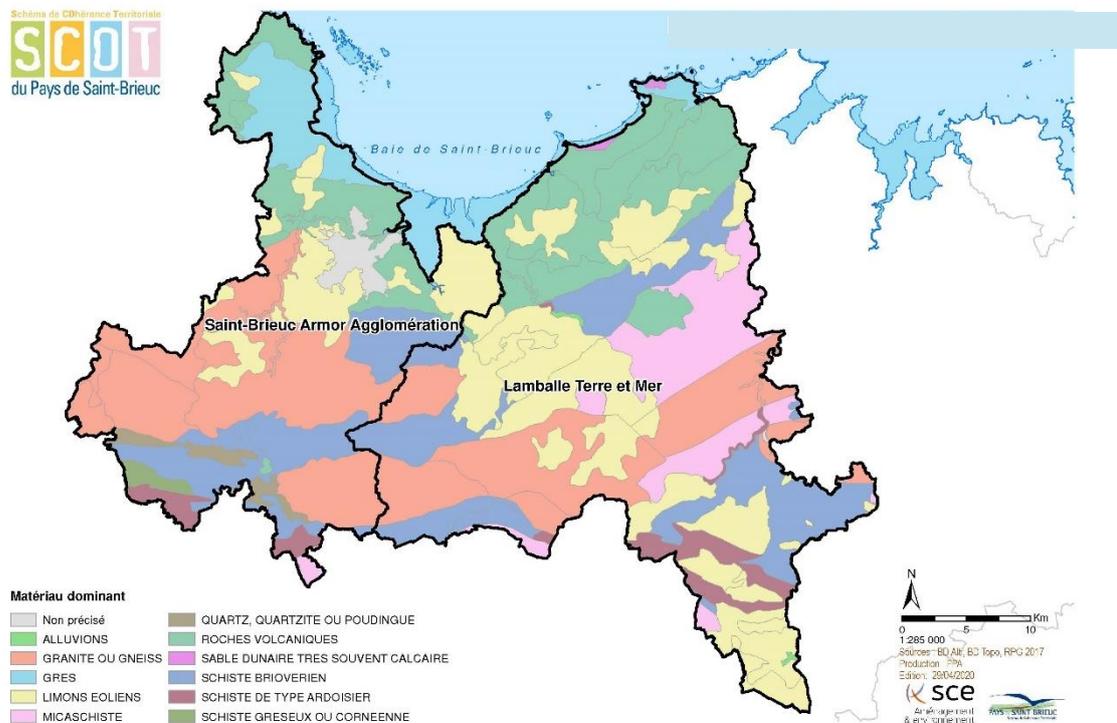


Figure 17 : Les sols sur le territoire du Pays de Saint Brieuc (Source : data.gouv- AgroCampus Ouest, 2020)

Paroles d'acteurs locaux



Tous les sols agricoles, y compris ceux de plus faibles potentiels agronomiques, sont valorisés du fait d'une agriculture orientée vers la polyculture-élevage : par le pâturage lorsque son potentiel ou ses caractéristiques ne permettent pas une mise en culture mais également comme surface d'épandage des effluents.

4.5 Les zones de transition : un enjeu pour le « vivre ensemble »

La carte suivante localise les zones de pression de l'artificialisation sur les terres agricoles et met en lumière le **caractère diffus des zones de transition** entre un contexte majoritairement urbain et un contexte plus agricole (rural).

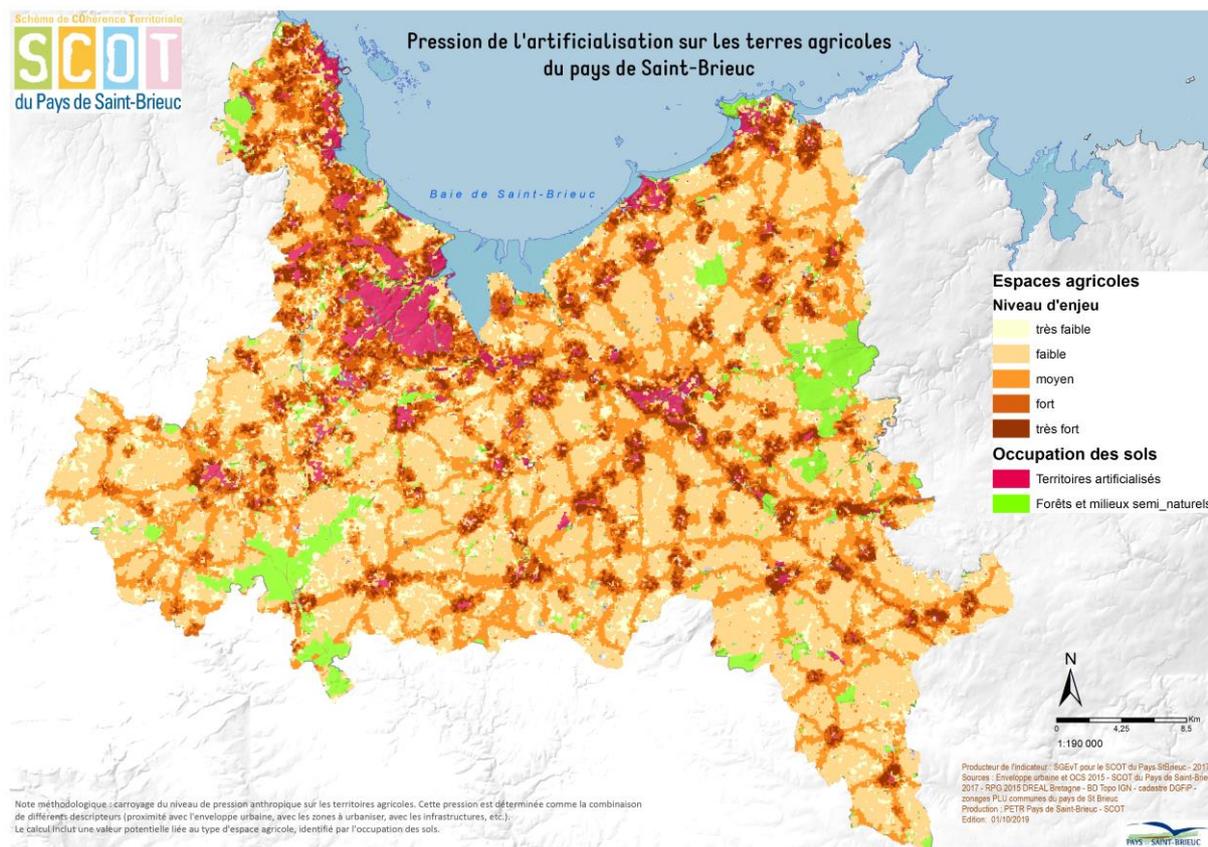


Figure 18 : Pression de l'artificialisation sur les terres agricoles du Pays de St Brieuc (Source : PETR Pays de St Brieuc)

La déstructuration du foncier (regroupements - agrandissements) avec des conséquences sur les déplacements (par rapport à l'allongement des distances, le gabarit des engins agricoles...) et l'aménagement de l'espace et le paysage **accentue les difficultés de cohabitation de la population** avec le monde agricole notamment au niveau **des marges ou des zones de « transition »**.

Au-delà de la « déstructuration » du foncier agricole, en particulier l'agrandissement des structures d'exploitation avec des parcellaires plus éclatés et morcelés, se pose **la question du paysage et de son évolution**.

Dans le cadre de la réalisation de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal et suite à des ateliers de territoire menés en 2016/2017, Saint Brieuc Armor Agglomération a entrepris l'élaboration d'un plan paysage.

Paysage de transition entre un massif montagneux (le massif armoricain) et la mer, le territoire de l'agglomération de Saint-Brieuc est adossé au littoral, à la ligne de partage des eaux entre la Manche et l'Atlantique, et aux vallées dont celle du Gouët constitue une figure majeure.

Pour traverser ces vallées, vues comme des contraintes, le territoire de l'agglomération de St Brieuc a connu un fort développement des infrastructures de transport depuis le milieu du siècle dernier. Ces grandes infrastructures ont accompagné une dynamique d'« étalement urbain » consommatrice de terres agricoles et génératrice d'une certaine banalisation des paysages.

Il ressort également des ateliers de territoire qu'il n'y a pas ou peu d'accès entre les espaces vécus et les espaces naturels, témoignant encore d'une faible « communication » ou continuité entre les espaces du territoire.

Paroles d'acteurs locaux



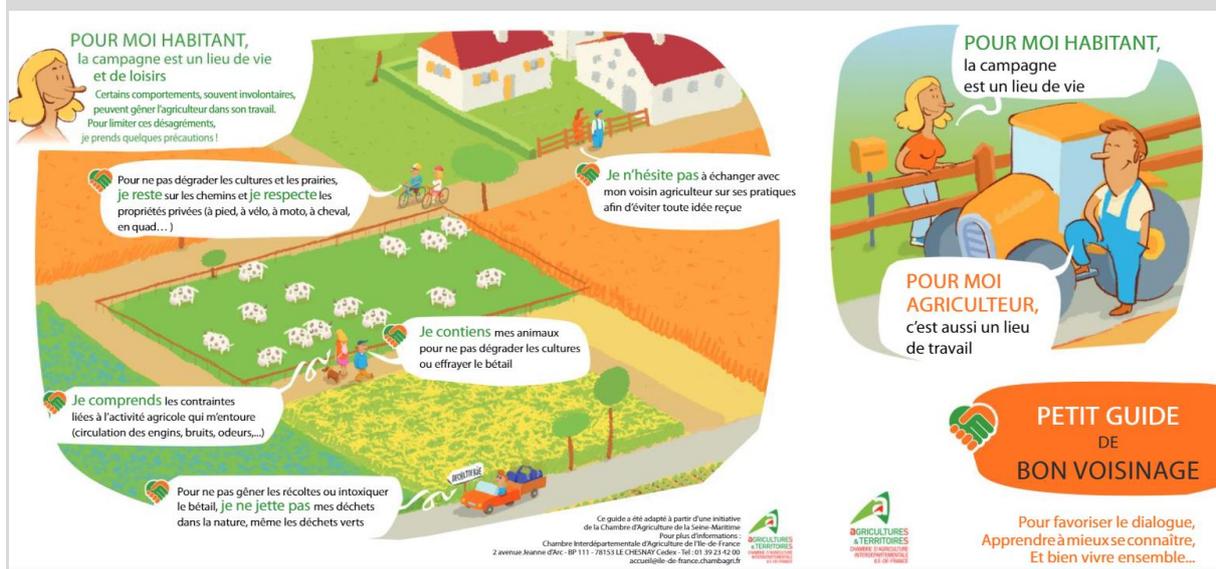
La multiplication des zones de transition est le résultat :

- de la pression d'urbanisation (y compris liée à la multiplication d'axes de transport), ceci à l'échelle de tout le territoire (de manière différenciée cependant) ;
- mais également du fait de la déstructuration du foncier agricole (regroupements / agrandissement des exploitations du fait de nombreux départs en retraite observés depuis 10 ans).

L'accentuation des zones de transition est à l'origine de tensions et de conflits. Ainsi, ce phénomène interroge les collectivités sur l'aménagement de leurs espaces. La qualité du dialogue entre des élus et les représentants agricoles est et sera capital pour une bonne cohabitation entre

- les usagers d'un cadre de vie
- les agriculteurs dont l'espace est « le support » de leur métier.

Exemple de plaquette réalisée par la chambre d'agriculture d'Ile de France :



4.6 Les espaces stratégiques du SAGE de la Baie de St Brieuc : un enjeu environnemental fort

A l'échelle du SAGE de la baie de St Brieuc **des espaces stratégiques ont été identifiés et recensés** : ce sont des secteurs sensibles vis-à-vis des transferts de pollution vers les milieux aquatiques et les ressources en eau (zones humides, têtes de bassins versants, réseau hydrographique...). Suite à l'inventaire de ces espaces, réalisé majoritairement entre 2011 et 2014, un travail d'accompagnement des agriculteurs pour une meilleure prise en compte et gestion de ces interfaces cultures/milieux aquatiques a été mis en œuvre dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes.

Les résultats de cet accompagnement sont les suivants :

- En 2018, **la part cultivée des zones humides** incluses dans la SAU de la baie (qui ne correspond pas tout à fait au territoire du SCoT) est estimée à 19% contre 20% en 2016. L'objectif global du plan de lutte contre les algues vertes est de ramener cette part à moins de 10% des zones humides en culture. Néanmoins les secteurs sensibles des têtes de bassins versants sont à plus de 90% des zones humides en herbe sauf pour l'Ic et certaines têtes de bassins versants du Gouëssant.

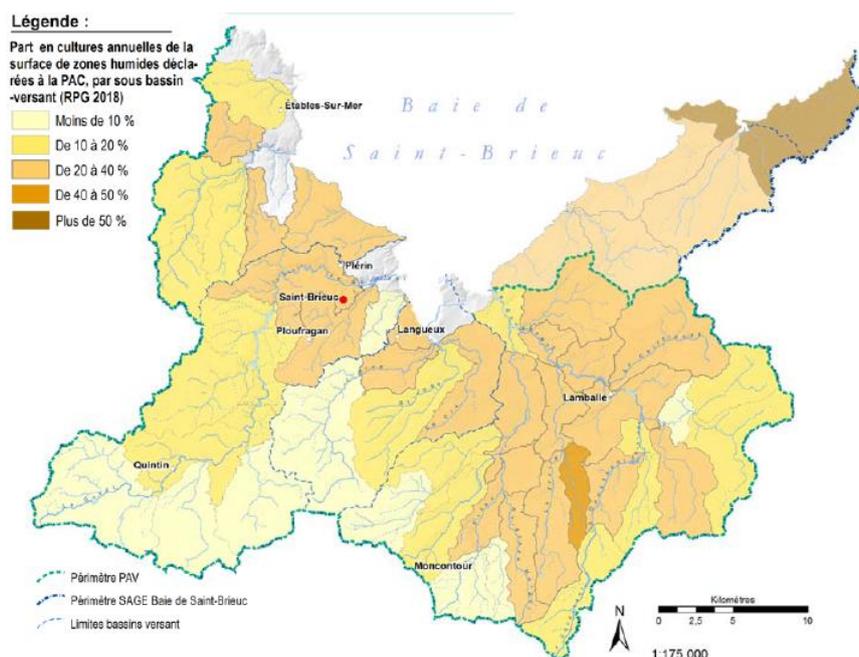


Figure 19 : Part de la surface de zones humides agricole déclarée en culture annuelles par sous bassin unitaire Sources ; EPTB Baie de St Brieuc d'après RPG PAC 2018

- En 2018, 88,6% **des cours d'eau de la baie sont protégés**⁵ contre 85,1% en 2017. Un objectif de 100% a été défini pour 2021 avec l'aide d'un renforcement de la réglementation à partir de la saison 2019-2020. En effet, le 6^{ème} Programme d'Action Régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole impose, à partir 2019-2020, l'implantation de bandes végétalisées le long de tous les cours d'eau.

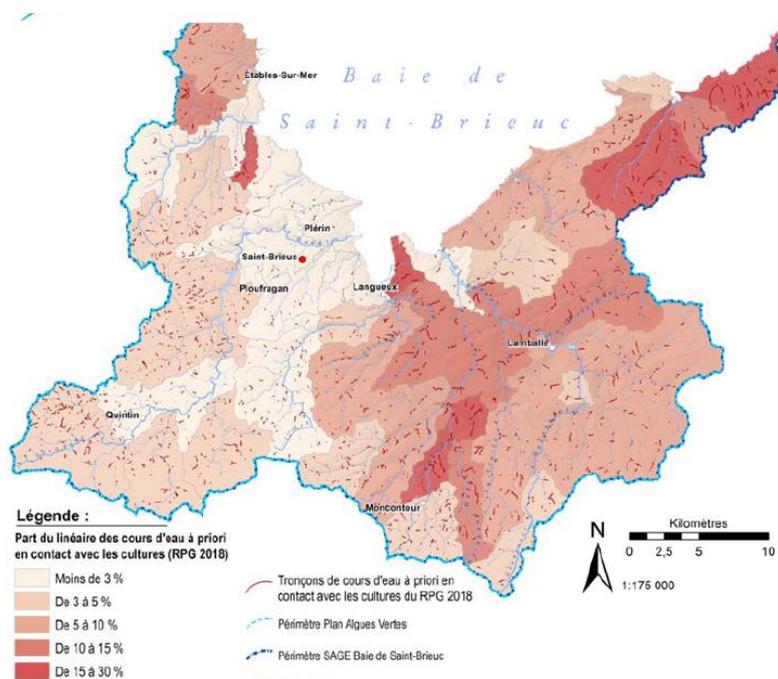


Figure 20 : Part du linéaire de cours d'eau inventoriés (données intégrées au référentiel hydrographique – janvier 2019) en contact avec les cultures annuelles par sous bassin – Source : RPG 2018, EPTB baie de St Brieuc

⁵ Règlement du SAGE, arrêté du 6^{ème} Programme d'Action Régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole entré en vigueur le 1^{er} septembre 2018

A retenir sur les espaces agricoles

- ✓ Une surface agricole « moyenne » de l'ordre de 56% :
 - présence de deux agglomérations importantes (Saint Brieuc et Lamballe) ainsi que d'une façade littorale « urbanisée » et un axe routier structurant (RN12) ;
 - les surfaces agricoles se situent davantage à l'Est du territoire et plus à l'intérieur des terres s'agissant de l'Ouest du Pays de St Brieuc ;
- ✓ Un ralentissement de l'artificialisation des terres agricoles (prise de conscience de l'importance de préserver les surfaces de production agricole et effet de la mise en œuvre du SCoT de 2015) qui persiste néanmoins à proximité des zones urbanisées, sur le littoral et le long des grands axes de communication
- ✓ Une pression foncière assez forte notamment liée à la restructuration des exploitations (regroupement, agrandissement) : plusieurs repreneurs pour une même exploitation. Il en résulte une augmentation du morcellement des parcelles des exploitations. Cette pression est accentuée en bordure d'agglomération et sur le littoral du fait de l'extension de l'urbanisation. A noter qu'il y a peu de friches : la majorité des parcelles agricoles étant exploitées y compris si les sols ne présentent pas de forts potentiels (mise en herbe pour l'élevage)
- ✓ Impact de la restructuration du foncier et de l'extension de l'urbanisation sur les marges vis-à-vis de la cohabitation entre l'activité agricole et la population. Lors du PLUi de Saint Brieuc Armor Agglomération, a été identifié un enjeu important sur les continuités écologiques : relier les espaces habités et les espaces de vallées par des cheminements (constat d'une différence entre la réalité du paysage et des espaces et la manière dont ces derniers étaient vécus)
- ✓ Forts enjeux environnementaux et paysagers liés à la gestion de l'espace :
 - gestion des interfaces cultures/milieux aquatiques (cf. l'inventaire des espaces stratégiques tels que définis par le SAGE de la baie de St Brieuc).
 - aménagements parcellaires et de l'espace : l'agrandissement et le morcellement des parcelles agricoles a plusieurs conséquences :
 - une modification du paysage (réduction du bocage, fermeture des fonds de vallées, augmentation des zones de franges entre urbanisation et surfaces agricoles...)
 - une uniformisation des pratiques (gain de temps du fait des trajets plus longs et la réduction du pâturage (surfaces en herbe trop éloignées des sièges)

Pour réduire les effets négatifs de cette restructuration foncière, plusieurs démarches doivent être entreprises :

 - réaliser des échanges pour regrouper les parcelles d'une même exploitation (dans le cadre du projet Baie 2027, il est possible de réaliser des réserves foncières pour faciliter ces échanges)
 - ouvrir et relier les espaces habités, agricoles et naturels dans le cadre d'une stratégie globale d'aménagement des espaces selon leurs usages et fonctions.

5 Une activité agricole : orientée vers l'élevage et génératrice d'emplois

5.1 Les exploitations agricoles : un enjeu fort du renouvellement de générations

5.1.1 Un nombre d'exploitations qui diminue

En 2017, les 70 communes du Pays de Saint Brieuc comptaient **1501 exploitations** soit 23% de moins qu' en 2008 (ce qui représente une perte de 461 exploitations).

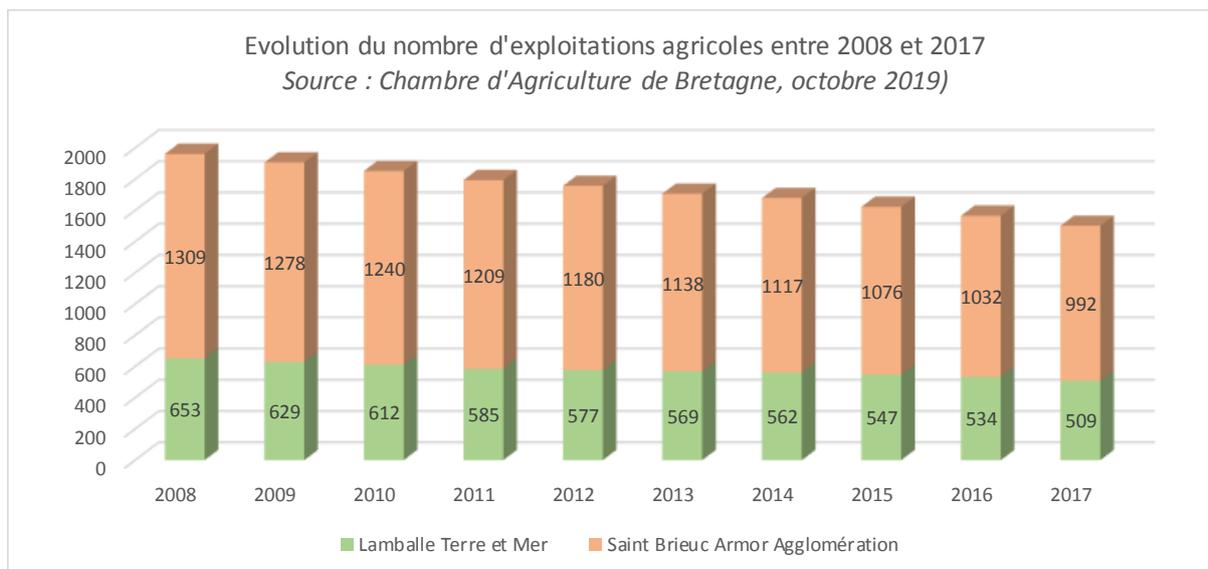


Figure 21 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2008 et 2017 - Source : Chambre d'Agriculture de Bretagne, octobre 2019)

5.1.2 Une Surface Agricole Utile (SAU) moyenne des exploitations agricoles qui augmente

En 2017, le Registre Parcellaire Graphique (RPG) comptabilise environ 94 650 hectares enregistrés lors des déclarations PAC, **soit de l'ordre de 64 hectares en moyenne par exploitation**. D'après le RPG, la surface agricole a baissé de 320 hectares entre 2010 et 2016 et de 1 100 ha entre 2010 et 2017.

Le graphique suivant illustre l'évolution de la SAU à l'échelle du Pays de Saint Brieuc et la SAU moyenne par exploitation. Assez communément, **on note une augmentation de la surface moyenne des exploitations** du fait

- d'une part, de la libération du foncier associé aux nombreux départs qui ont eu lieu ces dernières années (moins 19% d'actifs entre 2008 et 2017 : départs en retraite majoritairement) ;
- d'autre part, de la restructuration du foncier agricole évoqué précédemment : agrandissement des exploitations, la totalité du foncier libéré n'étant pas « réinvestie » dans le cadre d'une transmission (environ 1 installation pour 4 départs).

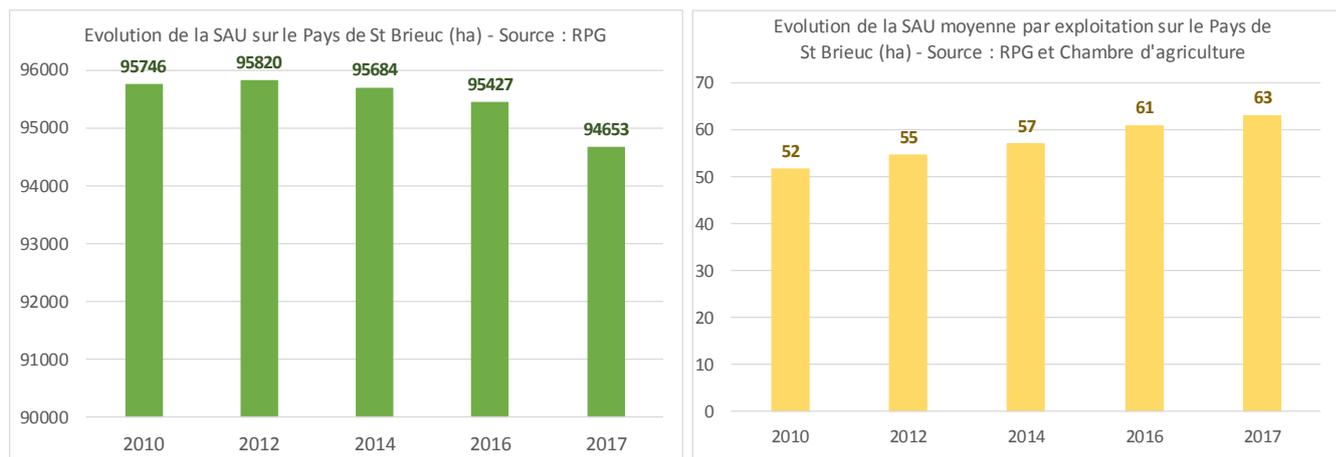


Figure 22 : Evolution de la SAU et de la SAU moyenne par exploitation sur le Pays de St Brieuc (Source : RPG et Chambre d'agriculture de Bretagne)

5.1.3 Des actifs agricoles de moins en moins nombreux

A. Le nombre de chefs d'exploitations

En 2017, le territoire du Pays de Saint Brieuc comptait **2195 chefs d'exploitations** (soit 1,46 chefs d'exploitation par exploitation, représentant 6,5% des chefs d'exploitation bretons) dont 622 femmes (28% du total comme globalement à l'échelle de la Bretagne).

En 10 ans, ce nombre a diminué de 19% (- 511 chefs d'exploitation en moins).

Le nombre de chefs d'exploitation à l'échelle des Côtes d'Armor a diminué de 6,5% entre 2014 et 2017 alors que sur le territoire du Pays de St Brieuc, on atteignait une perte de 9%.

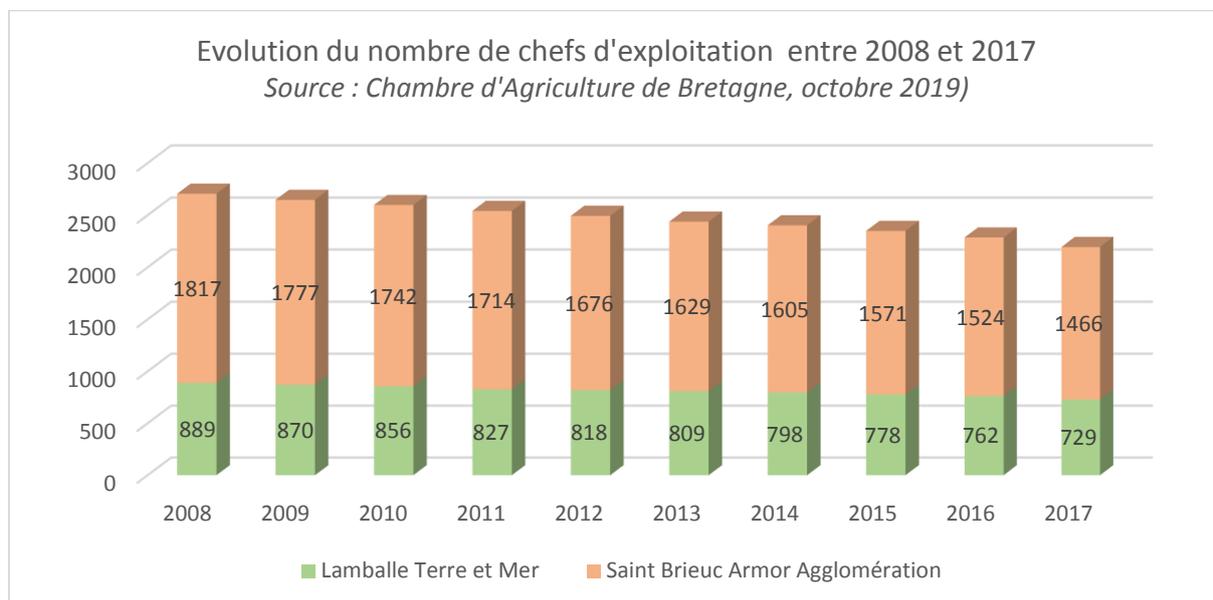


Figure 23 : Evolution du nombre de chefs d'exploitation entre 2008 et 2017 - Source : Chambre d'Agriculture de Bretagne, octobre 2019)

B. La pyramides des âges des chefs d'exploitations

A l'échelle du Pays de Saint Brieuc, **25% des chefs d'exploitation ont plus de 57 ans. 576 départs en retraite sont donc à prévoir d'ici 5 ans.**

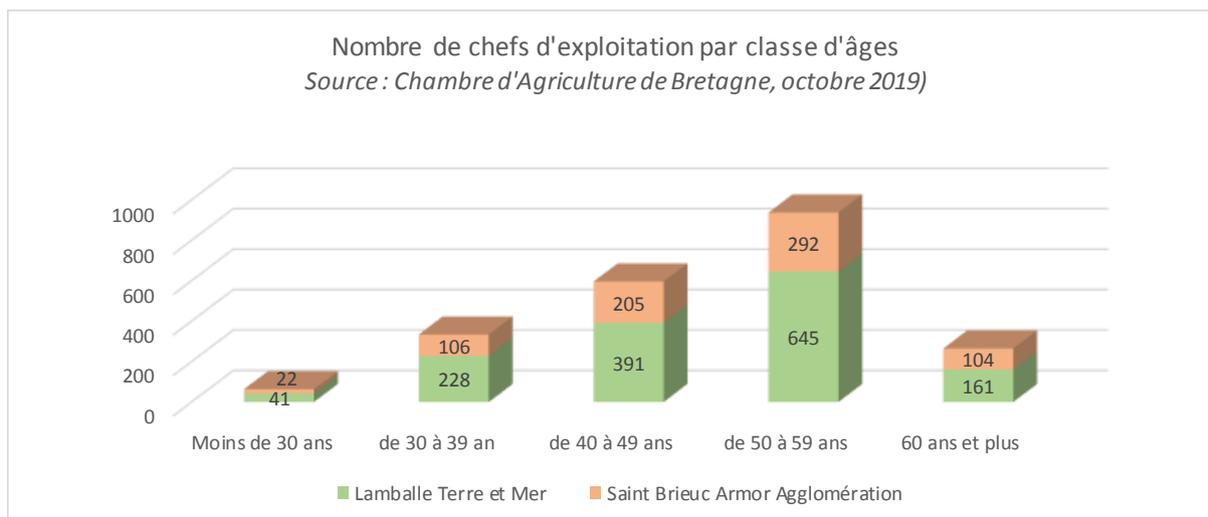


Figure 24 : Nombre de chefs d'exploitation par classe d'âges - Source : Chambre d'Agriculture de Bretagne, octobre 2019)

5.1.4 Transmission des exploitations et dynamique d'installations : un enjeu important pour la prochaine décennie

La tendance des installations observée ces dernières années était **d'une installation pour quatre départs** (25% de taux de renouvellement) et glisse de plus en plus vers une installation pour cinq départs. Sur le territoire, entre 2013 et 2017, on dénombre 197 installations (immatriculations à la Mutualité Sociale Agricole- MSA) dont 157 personnes bénéficiant de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

		St Brieuc Armor Agglomération	Lamballe Terre et Mer	Total Pays de St Brieuc	Bretagne
En 2017	Personnes installées de 40 ans et moins*	14	31	45	715
	Personnes bénéficiant de la DJA**	12	20	32	465
Sur 5 ans (2013-2017)	Personnes installées de 40 ans et moins*	74	123	197	3 223
	Personnes bénéficiant de la DJA**	68	89	157	2 295

*Immatriculations MSA

**DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs

Tableau 3 : Installations agricoles sur le Pays de Saint Brieuc, Sources : MSA Chambre d'agriculture de Bretagne

En 2017, à l'échelle du département des Côtes d'Armor,

- 32% des installations concernent les plus de 40 ans (41% en 2015)
- et 148 jeunes agriculteurs ont bénéficié des aides de l'Etat de et de l'UE, 465 en Bretagne et 32 au niveau Pays de St Brieuc (soit presque 22% du total départemental).

Paroles d'acteurs locaux



A voir comme la restructuration des exploitations a transformé et continue de transformer le paysage, l'aménagement du territoire et les pratiques agricoles, il est certain que la transmission des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs sera un des enjeux majeurs des 5 prochaines années (un quart des chefs d'exploitation aujourd'hui actifs devant partir en retraite d'ici 5 ans).

L'attractivité du métier mais aussi la capacité des exploitations à être transmissibles (i.e. outil économique viable) sont des points à travailler pour réussir à pérenniser une agriculture de polyculture-élevage qui reste encore « à taille humaine ».

5.1.5 L'emploi agricole : 5% du total des emplois à l'échelle du Pays

L'emploi agricole représente 5% du total des emplois à l'échelle du Pays (11% pour Lamballe Terre et Mer et 3% pour Saint Brieuc Armor Agglomération).

D'après la MSA (l'emploi en production agricole, 2018), le Pays de Saint Brieuc **totaliserait 1520 ETP salariés soit 27% des salariés agricoles costarmoricains.**

Le chiffre d'affaire agricole s'élève à 542 millions (estimation Chambres d'agriculture d'après Agreste - comptes de l'agriculture provisoires 2017 publiés au sein des profils agricoles de Lamballe Terre et Mer et de Saint Brieuc Armor Agglomération – édition 2019).

5.2 Les productions agricoles : un territoire marqué par la polyculture élevage

5.2.1 Des productions orientées vers l'élevage

Le territoire du Pays de Saint Brieuc est marqué par **la présence importante de l'élevage notamment hors sol** (45% sur Lamballe Terre et Mer et 30% Saint Brieuc Amor Agglomération) **et laitier** (de l'ordre de 25%).

L'Est du territoire du Pays de Saint Brieuc est davantage marqué par la production de granivores hors sol alors que l'Ouest se distingue plus pour sa production laitière. C'est ce que montre les cartes suivantes où l'on observe que la part de cultures non fourragères et notamment des céréales est plus importante à l'Est du Pays (parcellaire marron).

A l'échelle de St Brieuc Armor Agglomération, le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'agriculture de Bretagne dans le cadre du PLUi, souligne que 85% des exploitations de ce territoire (509, soit 34% des exploitations du Pays de St Brieuc) possèdent un élevage.

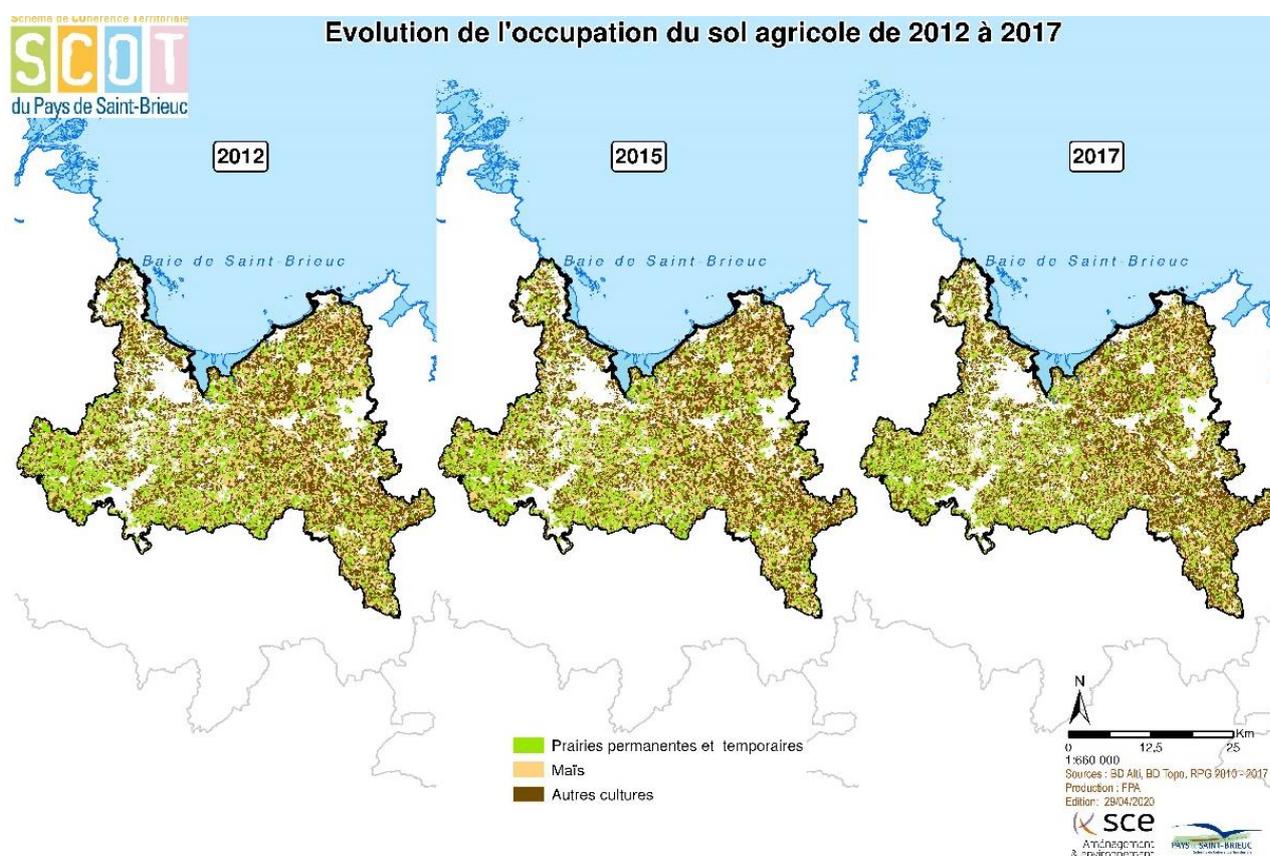


Figure 25 : Répartition des cultures fourragères et autres cultures sur le territoire (Source RPG)

Les exploitations sans élevage se concentrent davantage à proximité des zones urbaines et périurbaines où l'activité maraîchère est plus présente (par exemple sur Languueux). Le Pays de St Brieuc n'est pas une zone où la culture légumière est la plus développée en Bretagne :

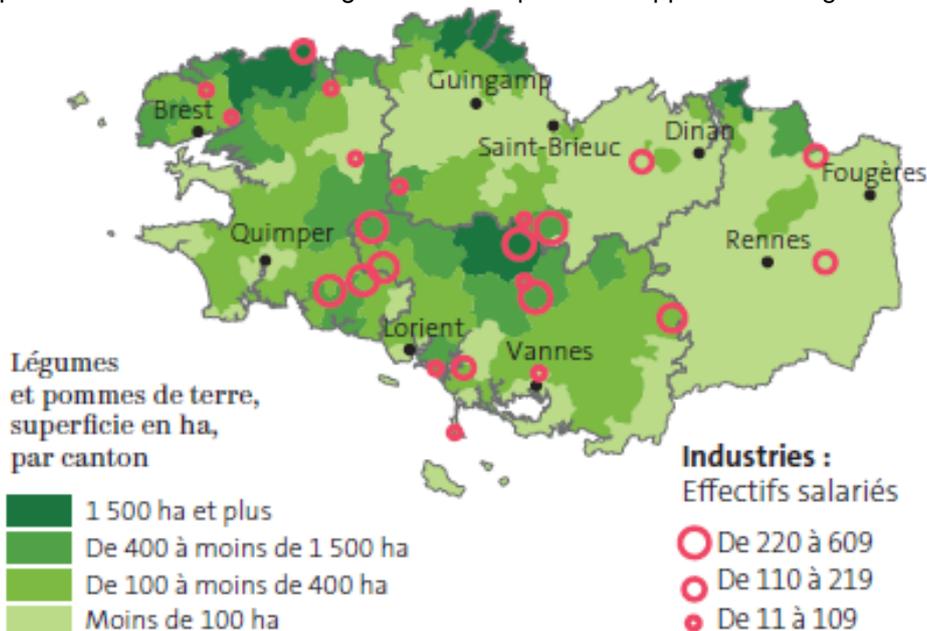


Figure 26 : La production légumière en Bretagne (Source Télégramme avril 2020 d'après le Panorama de la Bretagne 2020)

A noter que la Bretagne est la troisième région productrice de légumes frais (la première s'agissant de la production de choux fleurs, d'artichauts et d'échalotes).

Le nombre d'élevages à l'échelle du Pays de Saint Brieuc (Source : Chambre d'agriculture de Bretagne d'après EDE de Bretagne 2017-2018) est le suivant :

Nombre d'élevage*	Saint Brieuc Armor Agglomération	Lamballe Terre et Mer	Total Pays de St Brieuc	Bretagne
avec des bovins lait*	274	?		12 994
avec des bovins viande*	110	122	332	5 576
avec des porcins*	158	602	760	5 655

*Un élevage détenant plusieurs types d'animaux est comptabilisé dans chaque catégorie

Le cheptel laitier des Côtes d'Armor produit 30% des livraisons de lait de la Bretagne (à égalité avec celui de l'Ille et Vilaine) pour un effectif bovin moins important. La Bretagne est la première région productrice de lait : quasi 23% de la production nationale.

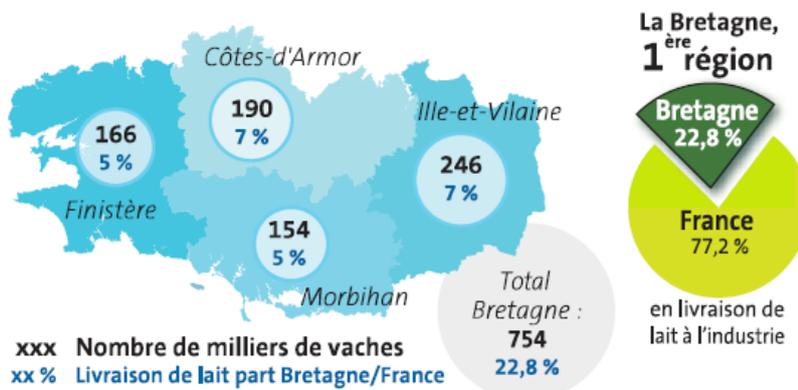
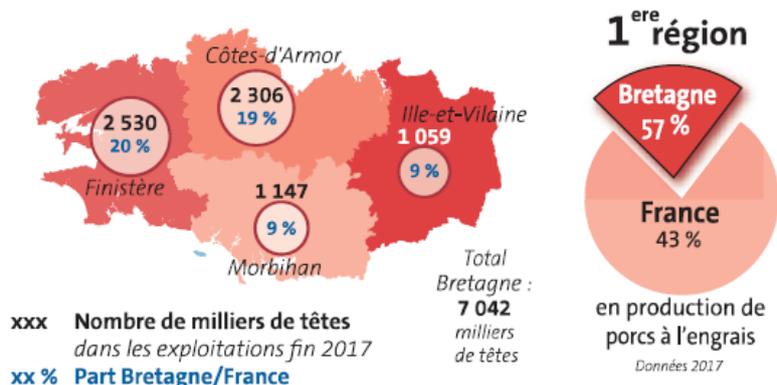


Figure 27 : Nombre de vaches laitières et livraison de lait à l'industrie (Source : télégramme avril 2020, d'après Panorama de la Bretagne 2020)



Le cheptel porcin des Côtes d'Armor représente un tiers des effectifs bretons (quasi équivalent à celui du Finistère). La Bretagne est la première région porcine avec 57% de la production nationale.

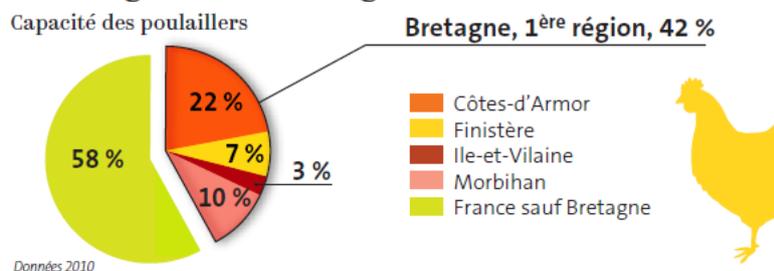
Figure 28 : Effectifs porcins en Bretagne (Source : télégramme avril 2020, d'après Panorama de la Bretagne 2020)

A l'image de la production laitière, la production de viande de boucherie (veaux et vaches) des Côtes d'Armor représente 26% de la production bretonne



Figure 29 : Production de viande de boucherie en Bretagne (Source : télégramme avril 2020, d'après Panorama de la Bretagne 2020)

Volailles de ponte : la plus grande capacité d'élevage est en Bretagne



La production de volailles de ponte des Côtes d'Armor représente quasi la moitié de la production bretonne, quasi un quart de la production nationale.

Figure 30 : Capacité des d'élevage des volailles de ponte en Bretagne (Source : télégramme avril 2020, d'après Panorama de la Bretagne 2020)

Zoom sur le territoire de St Brieuc Armor agglomération suite à l'enquête menée par la chambre d'agriculture de Bretagne dans le cadre du diagnostic agricole du PLUi de SBAA.

Élevage	Atelier	Caractéristiques
Bovin lait	253	<ul style="list-style-type: none"> Davantage au sud du territoire de l'agglomération Moyenne d'âge 50 ans
Porcin	127	<ul style="list-style-type: none"> Répartition homogène sur le territoire de l'agglomération Moyenne d'âge de 49 ans
Bovin viande	124	<ul style="list-style-type: none"> Davantage au sud du territoire de l'agglomération Moyenne d'âge 52 ans
Volailles	102	<ul style="list-style-type: none"> Quasi absent au nord du territoire de l'agglomération Moyenne d'âge 48 ans
Maraîchage	43	Forte concentration sur Langueux, Tréveneuc-Plourhan et Ploeuc-L'Hermitage

Paroles d'acteurs locaux



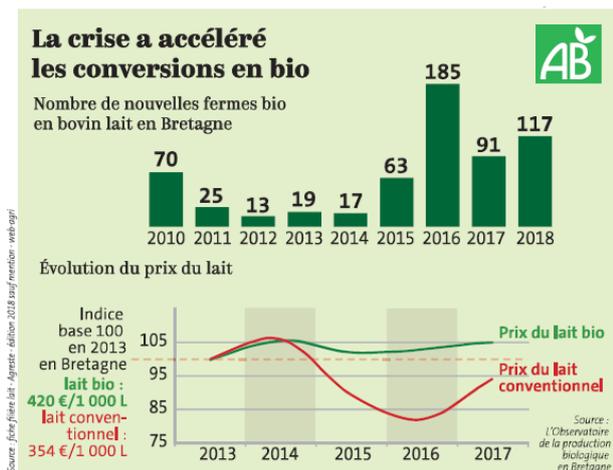
Le Pays de Saint Brieuc est un territoire d'élevage. Néanmoins, on observe une tendance à la diversification de l'usage du foncier et des modes de production notamment pour diversifier les sources de revenus, réduire les charges et être plus en phase avec les demandes de la société et des consommateurs (demandes relayées par des orientations politiques locales, régionales et nationales) :

- développement de cultures à vocation énergétique (CIVE) : sans que cela se voit (encore ?) au niveau du RPG, les surfaces en maïs pour alimenter des méthaniseurs augmenteraient de manière significative. Certains acteurs craignent que cette vocation énergétique se fasse au détriment de l'alimentation du bétail ;
- recherche d'autonomie protéique pour les cheptels afin d'être moins dépendant des importations de soja et de réduire les charges. Le développement des légumineuses poursuit aussi un objectif environnemental (allongement et diversification des rotations, moins d'usages d'engrais minéraux...).
- « végétalisation » avec la perspective de cultures riches en protéines pour l'alimentation humaine du fait de la perspective d'une réduction de la consommation de viande pour des considérations de santé et/ou environnementale (cf. la part de l'élevage dans les émissions de gaz à effet de serre).

D'après les profils agricoles de territoires (LTM et SBAA) réalisés par la chambre d'agriculture, on dénombrait début 2018 environ **110 exploitations en agriculture biologique à l'échelle du Pays** dont 15 installations ayant bénéficié d'aides aux jeunes agriculteurs (DJA) entre 2013 et 2017.

D'après le tableau de bord du SAGE de la baie de Saint Brieuc, les surfaces en agriculture biologique **représentaient 4,1% de la SAU** en 2018 contre 2,9% en 2016, **soit 2 366 hectares⁶** à l'échelle du bassin versant de la baie de Saint Brieuc (environ 80% du territoire du SCoT). Ces évolutions ont notamment été accompagnées par le dispositif des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) Conversion ou Maintien à l'Agriculture Biologique et par des animations collectives spécifiques (colloques porc bio, journée maraîchage...) prévues au sein du projet de territoire Baie 2027 mis en œuvre pour lutter contre la prolifération du phénomène des marées vertes.

A titre de comparaison, les graphiques suivants illustrent les tendances d'évolution des productions agricoles **en agriculture biologique à l'échelle de la Bretagne** (Source : Télégramme avril 2020, Panorama de la Bretagne) :

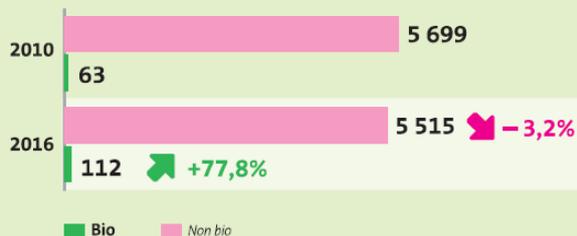


S'agissant de la **production laitière** : une tendance à la hausse depuis 2016 suite à la forte baisse du prix du lait.

⁶ Recensement réalisé dans le cadre du projet de territoire Baie 2027 mis en œuvre pour lutter contre la prolifération du phénomène des marées vertes

Malgré une forte progression la filière bio reste marginale

Nombre d'exploitations porcines, exploitations ayant des porcs, spécialisées ou non

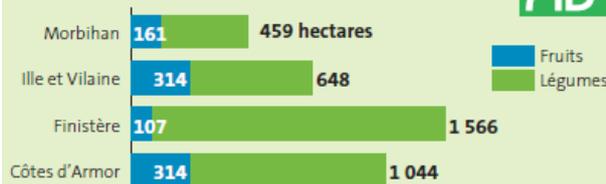


S'agissant de la **production porcine** : la production bio est marginale mais si des opérateurs comme la coopérative du Gouessant souhaitent développer ce mode d'élevage (stratégie de diversification des modes de production).

Concernant **les volailles**, la production bio concerne davantage les poules pondeuses plus que les poulets de chair.

Enfin, il est à noter que la Bretagne est la première région française en surface pour la **production de légumes frais bio** : 20% des surfaces nationales, c'est-à-dire 3717 ha dont un tiers dans les Côtes d'Armor. Ce qui représente 692 exploitations.

Surfaces en fruits et légumes bio



5.2.2 Pas ou peu d'évolution des assolements

A l'échelle du territoire du Pays de Saint Brieuc, **les assolements ont peu évolué sur les 8 dernières années**. Les cultures en place **servent essentiellement à nourrir les animaux** : herbivores (cultures fourragères : essentiellement le maïs ensilage et les prairies) ou granivores (céréales).

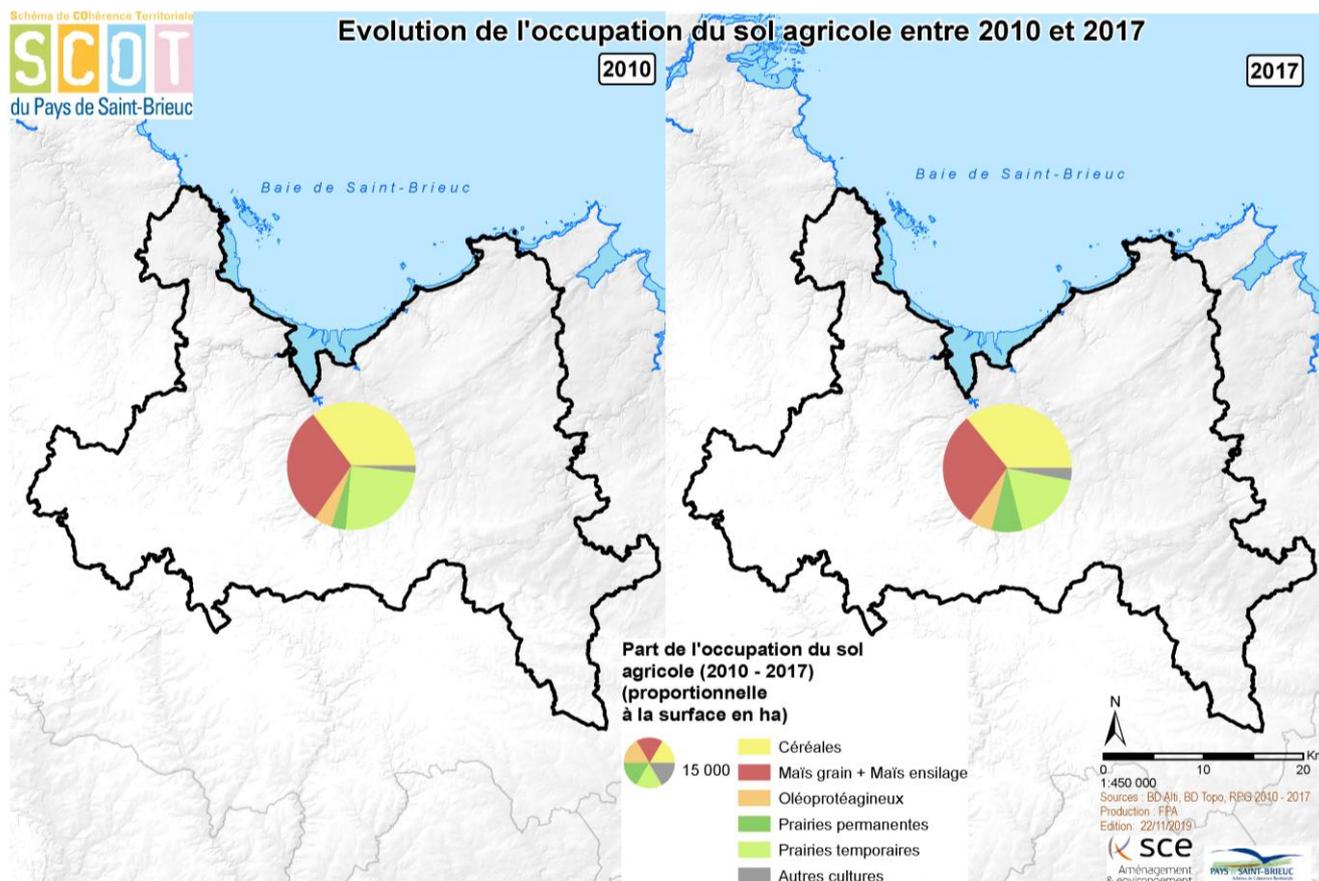


Figure 31 : Evolution de la répartition des cultures en 2010 et 2017 sur le Pays de Saint Brieuc (Source : RPG)

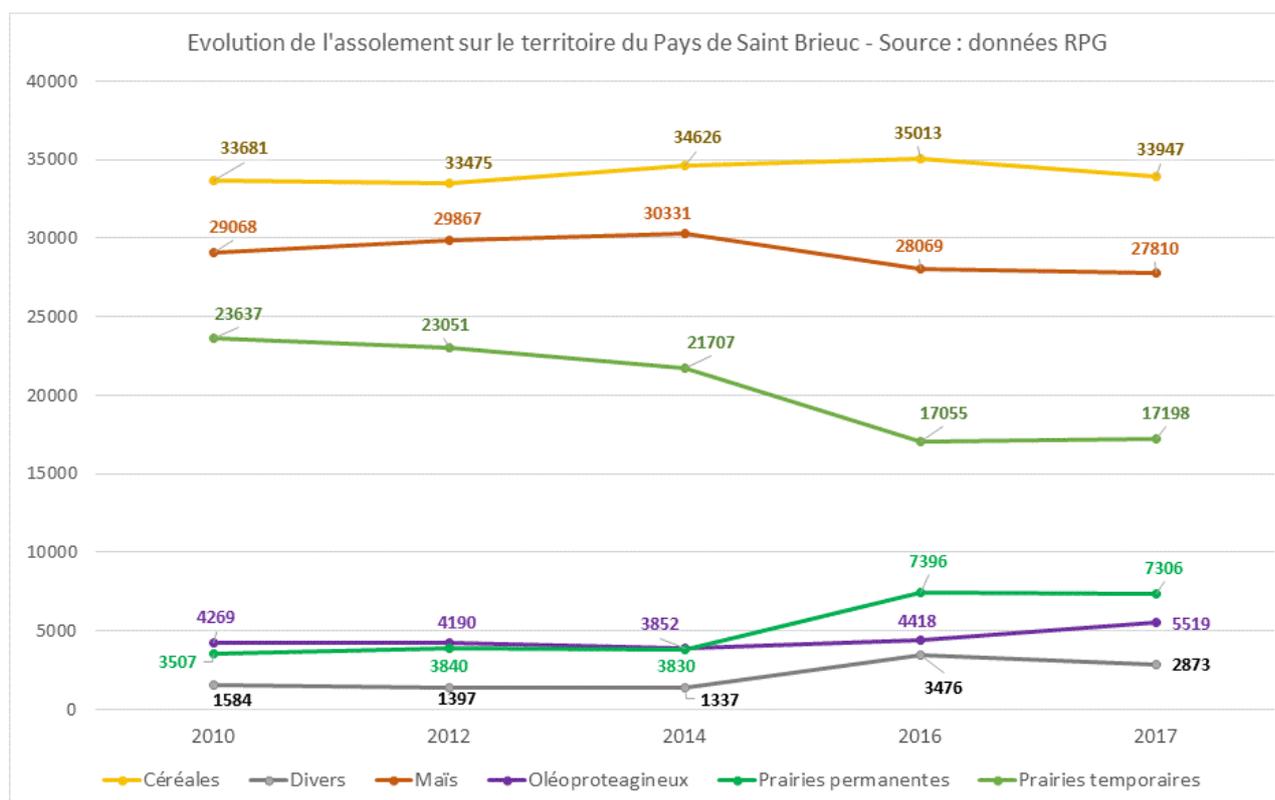


Figure 32 : Evolution de l'assolement sur le Pays de Saint Brieuc entre 2010 et 2017 (Source : RPG)

La diversification des assolements et notamment l'augmentation des cultures pérennes au profit d'une réduction de la sole en céréales d'hiver est l'un des axes de travail pour réduire les fuites de nitrates et limiter la prolifération des marées vertes. Cette évolution suppose la mise en place de filière de valorisation et de commercialisation mais elle implique également **des changements en matière d'aménagement de l'espace comme le fait de reconquérir ou de préserver les espaces stratégiques** en matière de transfert de pollution (zones humides, têtes de bassin versant, etc.).

Entre 2016 et 2018, le taux de cultures pérennes dans la SAU du périmètre du PLAV de la baie de Saint Brieuc est resté stable, à hauteur de 30% pour un objectif à 2021 de 36% de la SAU. Cet objectif est principalement accompagné par les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques « système herbe » mais il n'y a pas d'outil de cette nature adaptée aux systèmes granivores. En 2018, 12 nouvelles exploitations ont contractualisé une MAEC « systèmes herbagers » pour 669 ha sur le territoire de la baie. Depuis 2015, 85 exploitations se sont engagées dans cette mesure, ce qui porte à 4 700 ha les surfaces contractualisées.

5.3 L'industrie agro-alimentaire du territoire : quatrième employeur du département des Côtes d'Armor

5.3.1 Les emplois de l'agro-alimentaire

Le Pays de St Brieuc accueille **de nombreuses industries agroalimentaires structurantes pour l'emploi du territoire.**

IAA de plus de 20 salariés En 2015	St Brieuc Armor Agglomération	Lamballe Terre et Mer	Total Pays de St Brieuc	Bretagne
Nombre d'établissements	14	24	38	436
Nombre de salariés	3202	1942	5144	56 514

Source : données INSEE 2015

En 2016, à l'échelle du département des Côtes d'Armor l'emploi salarié dans les industries agroalimentaires (15 314, +3,7% par rapport à 2014) **représente 53% des emplois salariés industriels et 8% du total de l'emploi salariés**. Les IAA sont le **4^{ème} employeur du département** (données ArmorStat d'après l'INSEE).

En valeur absolue, les villes de Lamballe, Yffiniac, St Brieuc, Trégueux, St Brandan et Lanfains concentrent le plus d'emplois dans l'industrie agro-alimentaire.

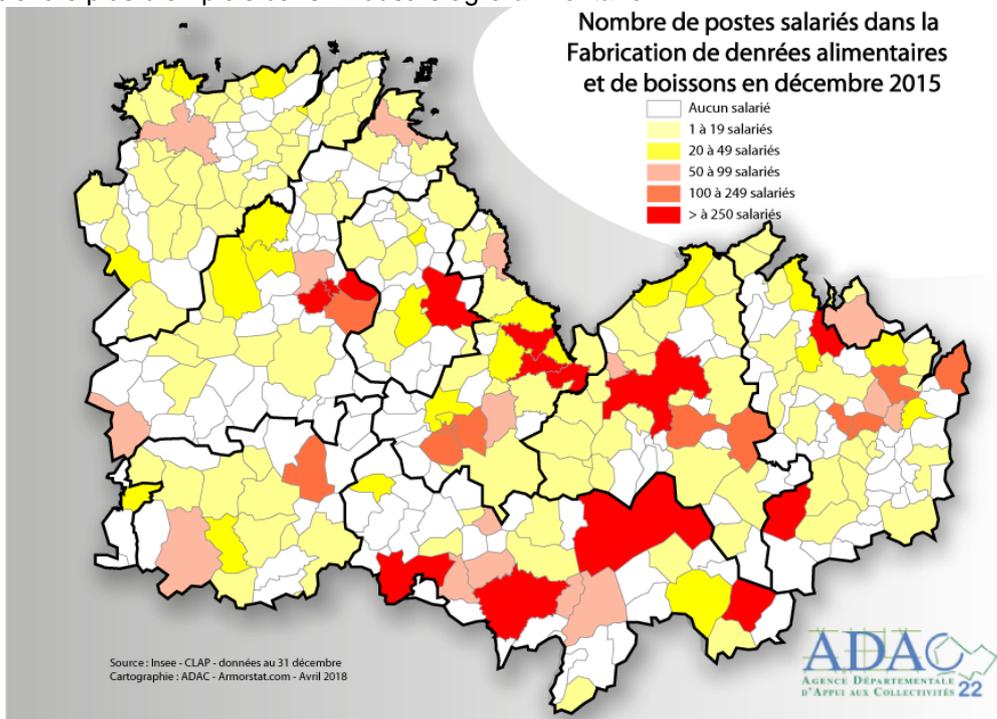


Figure 33 : Nombre de salariés dans les IAA (denrées et boisson) en décembre 2015 (Sources : Armorstat, d'après ADAC)

En pourcentage sur la totalité des emplois, le salariat dans l'agroalimentaire représente plus de 30% sur les communes de Lamballe, Plestan, Yffiniac, Lanfains, La Bouillie.

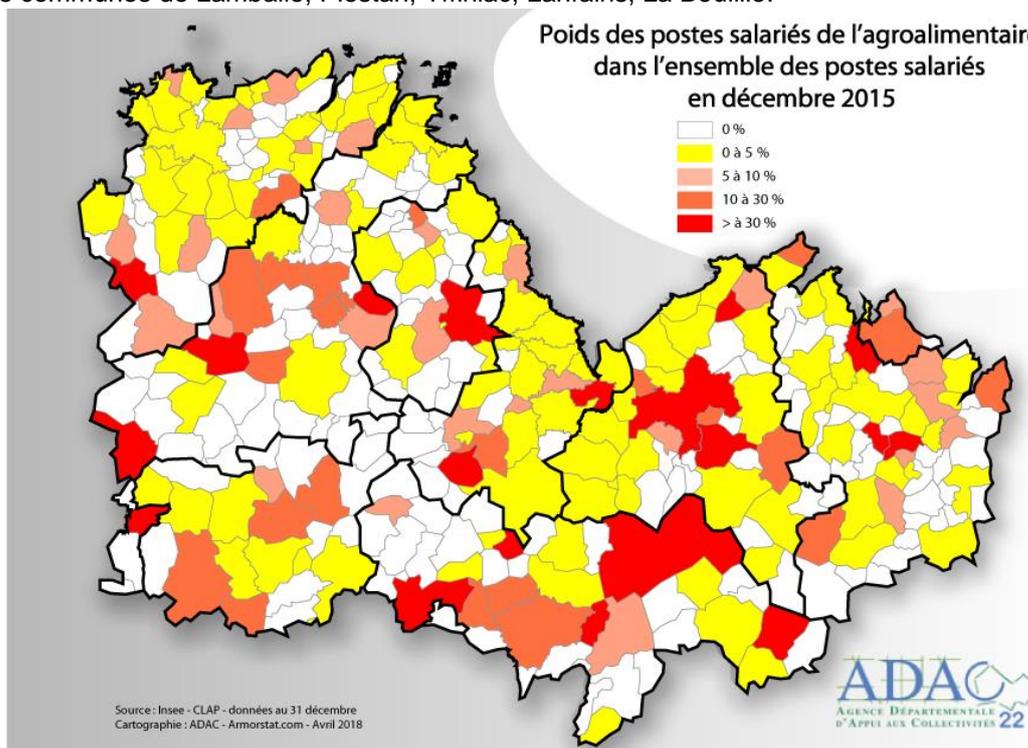


Figure 34 : Poids des postes salariés des IAA par rapport à l'ensemble des salariés en décembre 2015 (Sources : Armorstat, d'après ADAC)

5.3.2 Les entreprises de l'agro-alimentaire

En cohérence avec la typologie des exploitations agricoles du territoire, **la filière viande, et en particulier l'abattage-transformation concentre la majorité des établissements de plus de 20 salariés** dans les Côtes d'Armor mais également à l'échelle du Pays de St Brieuc (la Cooperl Arc Atlantique à Lamballe, Euralis-Stalaven à Yffiniac...). Viennent ensuite **les entreprises de l'alimentation animale** (le Gouëssant à Lamballe, Néolait - Cargill à Trégueux) et de la fabrication industrielle de pains, pâtisseries et biscuits.

D'après Armorstat⁷, la filière IAA a réalisé en 2012 un chiffre d'affaire **de 4 milliards d'€, soit environ 17% du CA global des entreprises du département**⁸. L'agro-alimentaire est aussi le **1^{er} secteur exportateur** du département (614 millions d'€ en 2017, soit 54% de la valeur globale des exportations costarmoricaines). Les 3 principaux produits exportés sont issus du secteur agroalimentaire : viande et produits à base viande (357 M€), produits de la culture et de l'élevage (106 M€) et produits laitiers (96 M€). L'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Chine étaient les quatre principaux pays vers lesquels étaient exportés les produits des IAA (données 2017). Par ailleurs, si les 3 premiers produits importés dans le département ne concernent pas les IAA, les produits de la culture et de l'élevage, la viande et produits à base de viande ainsi que les produits à base de fruits et légumes figurent cependant parmi les principales importations.

Le **système coopératif est très présent en Côtes d'Armor** (6 des 10 plus gros établissements agro-alimentaires). Créées à l'origine pour des activités d'approvisionnement et de concentration de l'offre, les coopératives ont ensuite investi dans des outils de transformation afin de sécuriser les débouchés de leurs adhérents et fabriquer des produits de plus en plus élaborés. Depuis 20 ans, on assiste à une diminution en nombre des coopératives agroalimentaires et parallèlement par le biais des unions, fusions et acquisitions, au développement de grosses coopératives qui incluent des investisseurs privés dans leur structure juridique.

⁷ Centre de ressources socio-économiques des Côtes d'Armor, fruit d'un partenariat entre l'ADAC 22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor) et CAD (Côtes d'Armor Destination)

⁸ On estime que les activités réunies de l'agriculture et de l'agroalimentaire représentent 28% du chiffre d'affaire total de l'économie costarmoricaine.

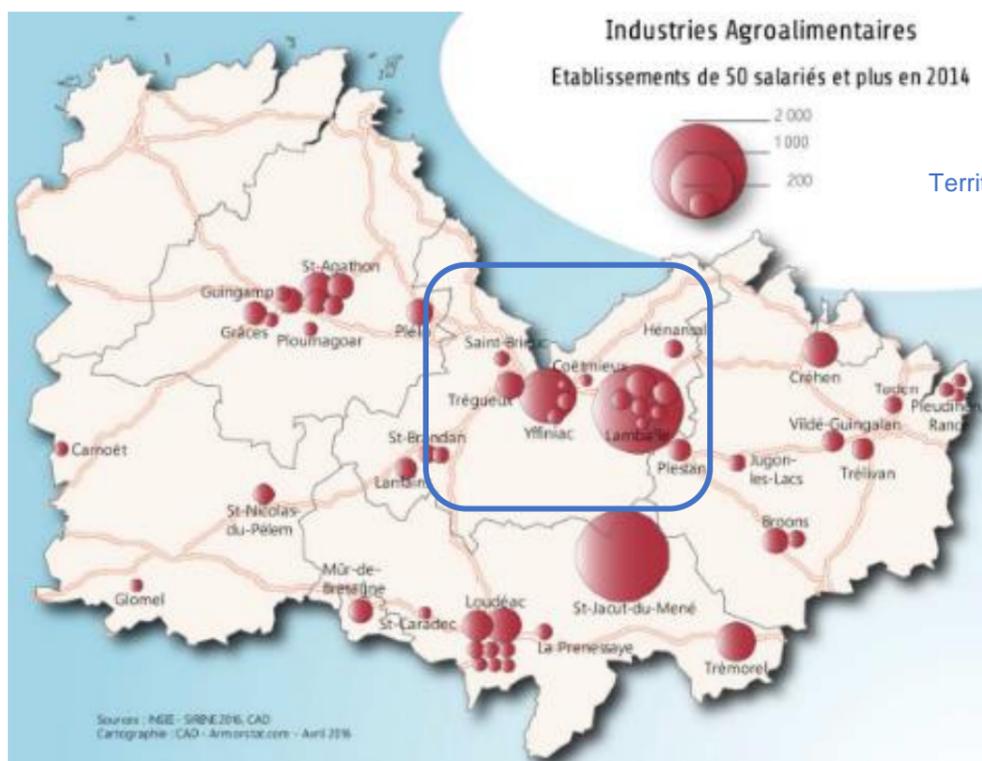


Figure 35 : Les industries agroalimentaires à l'échelle des Côtes d'Armor (établissements de plus de 50 salariés) – Sources : Armorstat

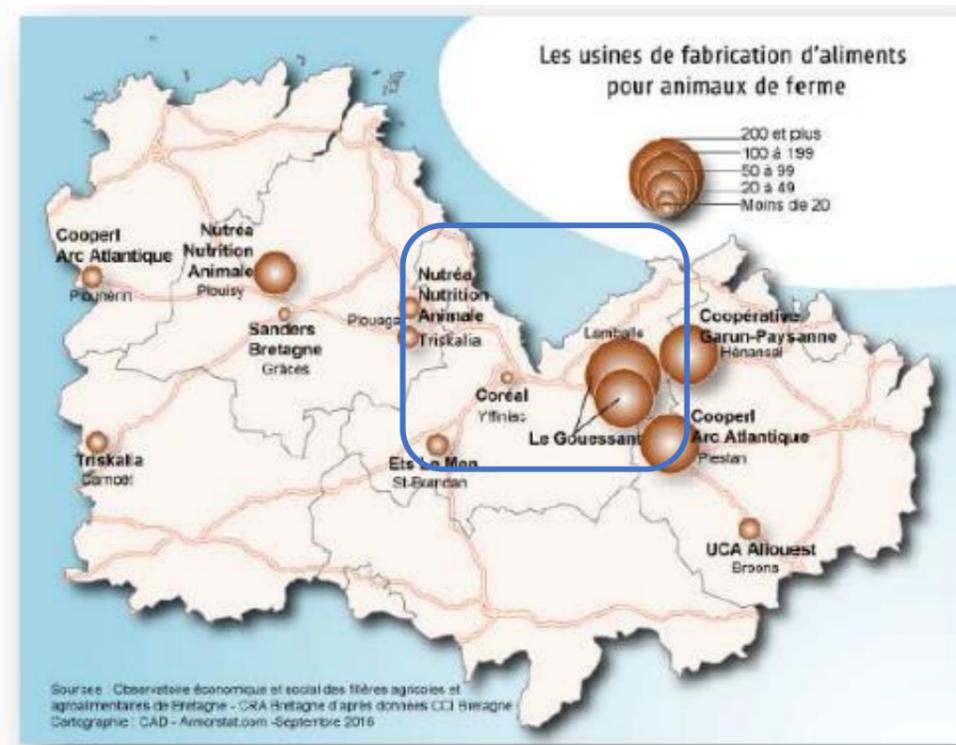


Figure 37 : Les usines de fabrication d'aliments pour animaux de ferme à l'échelle des Côtes d'Armor – Sources : Armorstat

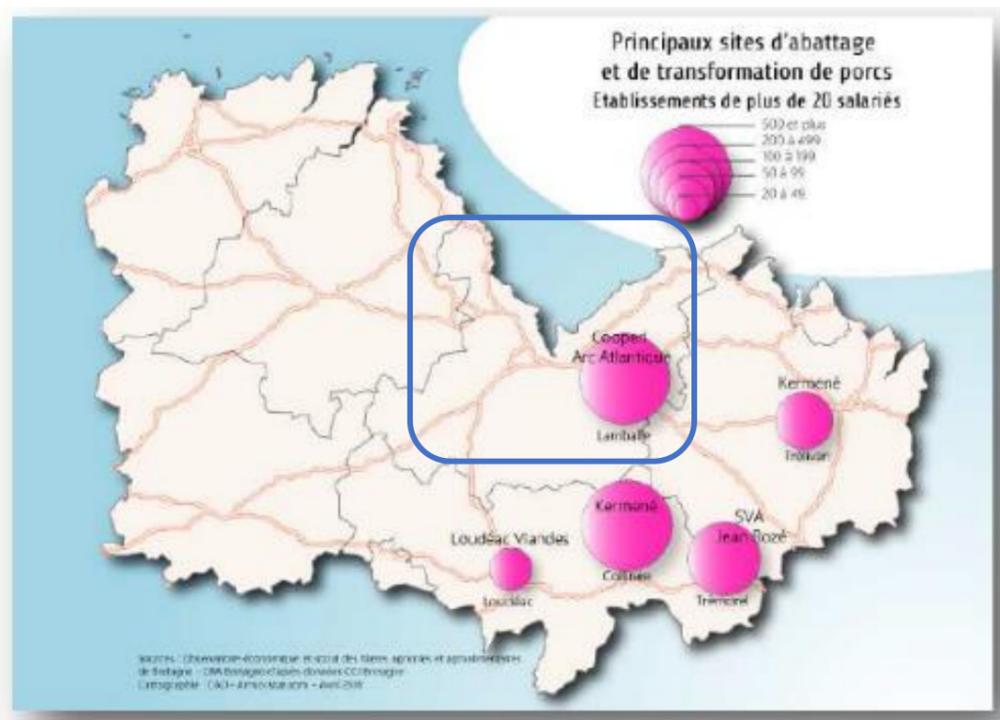


Figure 38 : Les principaux sites d'abattage et de transformation de porcs à l'échelle des Côtes d'Armor (établissements de plus de 20 salariés) – Sources : Armorstat

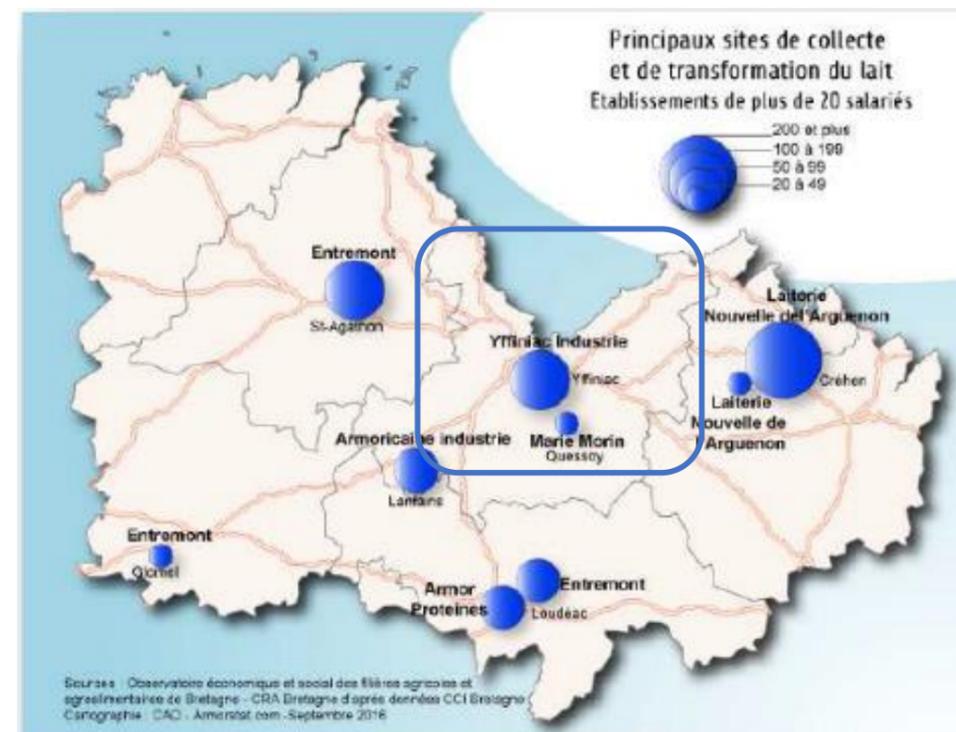


Figure 36 : Les principaux sites de collecte et de transformation du lait à l'échelle des Côtes d'Armor (établissements de plus de 20 salariés) – Sources : Armorstat

5.4 Les entreprises agricoles en circuits courts

En 2018, à l'échelle du Pays de Saint Brieuc, la Chambre d'agriculture dénombre **114 exploitations qui pratiquent régulièrement la commercialisation en circuits courts.**

Exploitation en 2018	St Brieuc Armor Agglomération	Lamballe Terre et Mer	Total Pays de St Brieuc
Activité régulière de commercialisation en circuits courts	59	55	114
Pourcentage du total des exploitations du territoire concerné	12%	6%	8%

Paroles d'acteurs locaux



Le développement des circuits courts a été peu argumenté par les personnes rencontrées dans le cadre des entretiens locaux. Il est bien entendu une réalité sur le territoire mais il reste néanmoins plutôt « anecdotique » (ou concernent des marchés de niche) au regard des filières longues en place (productions standards à faible valeur ajoutée) et des volumes de production concernés. Globalement, les acteurs pensent que les deux systèmes doivent co-exister.

Le développement des circuits courts témoigne d'une volonté de tirer un meilleur revenu de la vente des productions agricoles : création de valeur ajoutée, diminution des intermédiaires, etc.

Si l'on considère, la vente directe : il s'agit d'une activité à part entière qui nécessite du temps et du savoir-faire. Néanmoins, les initiatives se multiplient sur le territoire :

- Agrilocal 22 : la mise en place d'Agrilocal dans le département des Côtes d'Armor traduit une démarche concertée entre différents acteurs engagés en faveur d'un approvisionnement local de la restauration hors domicile. La Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor accompagne les porteurs de projet et les agriculteurs en circuits-courts vers les filières alimentaires de proximité, dont la restauration collective. Elle contribue à apporter des réponses concrètes pour faciliter la mise en réseau des opérateurs.

- Locavor : une communauté qui permet d'acheter ou de vendre facilement les produits d'une région sur Internet. Les buts : diminuer le gaspillage, moins d'importation et donc moins d'énergie consommé, réduction des intermédiaires et donc la garantie d'une meilleure rémunération, des produits locaux abordables grâce à des marges plus faibles, une meilleure qualité des aliments consommés rapidement.

- Le travail engagé par le Pays de St Brieuc : l'objectif est de mettre en avant des producteurs engagés dans des changements de pratiques agricoles, en faveur de la protection de la qualité de l'eau. Des actions de valorisation des produits agricoles du territoire sont mises en place : un diagnostic du fonctionnement du service de restauration, une animation pour sensibiliser les convives à la consommation de produits de la baie ainsi qu'une mise en réseau des différents acteurs (producteurs, artisans, cuisiniers, élus...) à travers des groupes d'échange et des formations).



A retenir sur l'activité agricole

- ✓ Une baisse du nombre de chefs d'exploitation avec la perspective d'un départ en retraite d'un quart d'entre eux d'ici 5 ans. Cette perspective représente un double enjeu
 - Le premier vis-à-vis de la concentration des moyens de production et notamment en matière d'organisation du foncier et de l'aménagement du territoire (cf. partie précédente)
 - Le second en matière d'installations (pourtant assez dynamique : 1 installation pour 4 environ) / transmissions des exploitations ; ce qui pose la question
 - d'une part de l'attractivité du métier
 - d'autre part des moyens et des possibilités offertes par le « territoire » pour développer des projets moins classiques.

- ✓ Une activité essentiellement orientée vers la polyculture-élevage qui façonne le paysage et permet d'exploiter tous les types de sols. Cette caractéristique du territoire également appuyée par la présence d'outils industriels de valorisation du lait et de la viande tend à se fragiliser : réduction des surfaces pâturage du fait de l'éloignement des parcelles, perspective d'une moindre consommation de viande, développement de cultures protéiques pour l'alimentation humaine ainsi qu'à vocation énergétique. Le défi est donc de trouver un équilibre raisonné : maintien de systèmes de polyculture-élevage avec pâturage (i.e. maintien des surfaces en herbe), évolution des assolements pour répondre à des enjeux environnementaux et sanitaires en gardant la spécificité du territoire

- ✓ Présence importante des IAA : 8% des emplois dont 53% des emplois industriels, 1^{er} secteur d'exportation du département. Ces moyens sont néanmoins concentrés au sein de quelques industriels : productions standards de faible valeur ajoutée.

- ✓ Développement de circuits courts mais existence de freins :
 - Les circuits courts nécessitent la mise en place d'équipements : nécessité d'une structuration, de moyens financiers, d'une étude de marché et d'une mise en réseau des acteurs. Tout cela nécessite un accompagnement des initiatives
 - les filières « alternatives » (moins classiques) doivent également avoir la possibilité de s'installer : difficulté pour trouver du foncier, etc.

6 Synthèse des enjeux (AFOM)

6.1 En termes de prospectives, deux éléments majeurs sont à considérer :

- ✓ Les nombreux départs en retraite sur les 5 prochaines années et l'impact qu'auront ces cessations d'activité sur les structures d'exploitations et l'aménagement global de l'espace
- ✓ Les enjeux environnementaux et sanitaires (changement climatique, qualité de l'alimentation et de l'eau, biodiversité...) et la place que peut/doit tenir l'agriculture pour relever ces défis par rapport à sa multifonctionnalité
 - Production de denrées alimentaires qui permette aux exploitants de vivre de leur métier ;
 - Entretien des paysages avec un enjeu de dialogue au niveau des transitions et des franges ;
 - Adaptation aux effets du changement climatique mais aussi atténuation du phénomène ;
 - Maintien de la biodiversité en lien avec les pratiques, l'aménagement de l'espace...

6.2 Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces (AFOM)

Le tableau suivant synthétise les Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces issus de l'analyse du diagnostic précédent confrontée aux visions d'acteurs du territoire dans le cadre d'un atelier de travail qui s'est déroulé fin novembre 2019.

	Atouts	Faiblesses
Constats	<p>Polyculture-élevage (lait, viande bovine, viande porcine, des volailles et de manière plus anecdotique des légumes)</p> <p>Diversité des modes de production (avec une dominante de production standard)</p> <p>Tissu économique très présent et moteur (les IAA sont le 4^{ème} employeur du département, exportent...)</p> <p>Dynamisme de l'installation (la plus forte du département)</p> <p>Bassin de consommation (SBAA et LTM)</p> <p>Environnement de qualité (baie de St Brieuc, nombreuses vallées...)</p> <p>Des projets de territoire intégrant les aspects environnementaux (PCAET, Baie 2027)</p>	<p>Peu de valeur ajoutée, productions agroalimentaires standards (de gros volumes de production avec peu de signes ou de label qualité même si des diversification et des segmentations de marché commence à s'opérer)</p> <p>Tension sur le foncier (pour des zones d'extension urbaine ou le long des axes de transport, ainsi que du fait d'une forte dynamique agricole : reprise/agrandissement et installation)</p> <p>Extension urbaine, qui tourne le dos à l'agriculture qui « se cache » presque</p> <p>Peu d'accès entre les espaces vécus et les espaces naturels (cloisonnement des vallées, notamment des fonds de vallées peu accessibles)</p>
Perspectives	Opportunités	Menaces
	<p>Diversité et diversification des productions (à structurer et à accompagner notamment pour les projets dits « atypiques » ou moins conventionnels)</p>	<p>Nombreux départs en retraite : 25% des agriculteurs d'ici 5 ans (enjeu important de transmission/installation)</p> <p>Regroupement, agrandissement des exploitations qui a pour conséquence la restructuration du foncier agricole</p>

<p>La complétude des filières présentes de l'amont à l'aval (important tissu coopératif : le Gouessant, la Cooperl, etc.)</p> <p>Les services rendus par l'agriculture en matière d'environnement (intégration des enjeux environnementaux pour aider la transition des systèmes vers davantage d'agroécologie : entretien des espaces et du paysage notamment bocager, séquestration du carbone pour atténuer les effets du changement climatique avec de manière concomitante l'obligation de s'y adapter)</p> <p>Existence d'un plan paysage qui a pour vocation de travailler à l'ouverture des espaces, à leur « cohabitation »</p> <p>Echanges parcellaires pour limiter les effets négatifs de l'éclatement et du morcellement des parcellaires agricoles du fait de la restructuration du foncier agricole (agrandissement des structures suite aux nombreux départs en retraite depuis 10 ans et pour encore 5 ans)</p>	<p>Course au foncier pour les cultures méthanogènes (témoignages d'acteurs sur le développement des surfaces en maïs pour le méthaniseur au détriment de l'alimentation animale)</p> <p>Dégradation de la qualité des sols (simplification des rotations et uniformisation des pratiques, fragilité du bocage qui structure le paysage et retient le sol)</p> <p>Concentration des outils industriels (quelques gros opérateurs qui traitent la majorité du volume des productions locales)</p> <p>Ne pas se saisir des opportunités et ne pas mettre en cohérence les politiques locales (climat, alimentation, baie 2027...)</p>
--	--

Il s'agira de penser les espaces et les services rendus par l'agriculture dans le Pays de Saint-Brieuc en répondant aux enjeux suivants :

- **Un enjeu sur les transmissions / installations des exploitations et la gestion du foncier agricole (préservation du foncier agricole dans un premier temps)**
- **Un enjeu d'accès et de partage des espaces, de connaissance et des besoins de chacun**
- **Un enjeu de mobilisation collective des acteurs pour une transition vers davantage d'agroécologie nécessitant de maintenir l'activité « traditionnelle » de polyculture élevage**

6.3 Synthèse des perspectives d'évolutions et des besoins

En matière de perspectives, plusieurs éléments doivent structurer les réflexions vis-à-vis des besoins futurs du territoire :

- Le départ à la retraite d'un quart à un tiers des exploitants agricoles sur le territoire d'ici 5 ans aura un impact important en matière
 - d'aménagement du territoire (éclatement et éloignement des parcellaires avec de multiples impacts sur l'activité et le cadre de vie),
 - de pratiques agricoles (homogénéité des pratiques pour gagner du temps au regard des distances à parcourir, réduction des surfaces pâturées au regard de la distance entre les troupeaux et les surfaces en herbe...),
 - de développement économique et le lien des usagers du territoire avec celui-ci
- Plusieurs défis environnementaux « attendent » l'agriculture :
 - le changement climatique,
 - la lutte contre la prolifération des algues vertes,
 - la qualité de l'eau

- etc.
- Ils sont déjà pris en compte dans le cadre de projets structurants (le PCAET⁹, SAGE baie de St-Brieuc, PLAV Baie 2027) et doivent trouver des points d'accroche dans le prochain SCoT du Pays de Saint Brieuc. Ces enjeux représentent un enjeu majeur qui implique de :
 - repenser la gestion des espaces agricoles pour accompagner l'agriculture vers une dimension plus agro-écologique ;
 - travailler sur le volet foncier pour faciliter et accompagner cette transition, mettre en place des échanges fonciers, etc...
- Les liens sociaux et sociétaux au sein du territoire qui sont en partie le résultat de l'aménagement et de l'organisation de l'espace :
 - Maintien d'une agriculture de polyculture - élevage qui a façonné le paysage et l'économie du territoire en travaillant notamment sur :
 - l'attractivité du métier,
 - la facilitation des transmissions/installations d'exploitations (quid du schéma des structures ?),
 - les opportunités de créer de la valeur ajoutée vis-à-vis de productions moins standards et des circuits de commercialisation plus directs,
 - la reconnaissance des « services » environnementaux rendus par plusieurs pratiques agricoles : entretien du paysage, diversification des cultures, maintien de prairies permanentes, gestion extensive des prairies...
 - etc...
 - Travailler sur les « marges » et la « cohabitation » de la population avec l'activité agricole au regard des difficultés de dialogue qui augmentent et de la méconnaissance croissante des besoins réciproques de ces deux « catégories » d'usagers :
 - Donner à voir l'agriculture, les espaces naturels
 - Recréer du lien physique (partager les espaces et les relier) et dans le dialogue (connaître et reconnaître les besoins de chacun).

⁹ Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.